

**Conseil économique et social**Distr. générale  
4 avril 2023Français  
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Conférence des ministres africains des finances,**  
**de la planification et du développement économique**  
Cinquante-cinquième session

Addis-Abeba (hybride), 20 et 21 mars 2023

**Rapport de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur ses travaux lors de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique**

**Introduction**

1. La réunion de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique s'est tenue à Addis-Abeba en mode hybride, en personne et en ligne, les 20 et 21 mars 2023 pendant la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

**I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]****A. Participation**

2. Ont participé à la réunion les représentants des membres de la CEA suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les entités suivantes du système des Nations Unies étaient représentées : Bureau de la coordination des activités de développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation internationale pour les migrations, Union internationale des télécommunications, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Programme alimentaire mondial, Organisation météorologique mondiale et Organisation mondiale de la Santé.

4. Étaient présents les observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies suivants : Australie, Azerbaïdjan, Chine, Espagne, États-Unis



d'Amérique, Fédération de Russie, France, Iran (République islamique d'), Italie, Koweït, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sri Lanka et Türkiye.

5. L'État de Palestine, État observateur non membre de l'Organisation des Nations Unies, était également représenté.

6. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient présents : Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, Eastern and Southern African Trade and Development Bank, Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union européenne et secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine.

7. Des observateurs des entités suivantes étaient présents : Abay Bank S.C., African Business Roundtable, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Banque africaine d'import-export, AfricaNenda, Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale, Association africaine des bourses de valeurs, African Youth Development and Excellence Center, Nonciature apostolique en Éthiopie, Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique, Balbbiys Trading PLC, Bourse régionale des valeurs mobilières, Christian Aid, Climate Champions Team, Enderase Ethiopian Youth Development Association, Ethiopian Youth Federation, Centre européen de gestion des politiques de développement, Development Initiatives, Fikir Leselam Development Organization, Fondation Friedrich Ebert, Partenariat mondial pour l'éducation, Partenariat mondial pour les données sur le développement durable, Green Solutions Africa, Hibret Bank S.C., Institute for Peace and Security Studies, Organisation internationale de la Francophonie, Igire Coffee Company, Ligue des États arabes, Nairobi Securities Exchange, Nexa – Agence régionale de développement, d'investissement et d'innovation de La Réunion, ONE Campaign, Organisation des jeunes pour les Nations Unies d'Afrique, Oxfam International, Pan-African Youth Union, Southern Connecticut State University et University of Oxford.

## **B. Déclarations liminaires**

8. La séance d'ouverture a été présidée par le Directeur général de la planification au Ministère sénégalais de l'économie, de la planification et de la coopération et Président du bureau sortant, M. Bamba Diop.

9. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, M. António Pedro, et le Ministre éthiopien des finances, M. Ahmed Shide, ont fait des déclarations liminaires.

10. M. Diop a mis en lumière les réalisations accomplies depuis la cinquante-quatrième session de la Commission dans les domaines du financement de la relance de l'Afrique, de l'appui aux pays les moins avancés, des mesures prises face aux changements climatiques et de la lutte contre les flux financiers illicites. Il a invité les pays africains à maintenir l'élan dans ces domaines et dans d'autres, à intensifier la mobilisation des ressources financières, à réduire les risques liés à la chaîne d'approvisionnement en renforçant les capacités locales de fabrication et d'agriculture, à tirer parti des possibilités offertes par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à mettre à jour les plans infrastructurels et les plans d'entreprise afin de tenir compte de l'évolution du climat.

11. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA a déclaré que l'Afrique était au centre des transitions mondiales en matière de durabilité qui devraient étayer les progrès du continent vers la reprise, favorisant la transformation structurelle et la diversification économique, une plus grande résilience et une croissance durable et inclusive conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a ajouté qu'à cette fin l'Afrique devait donner la priorité à des fondamentaux macroéconomiques solides pour la transformation, à l'accès au financement, à la réforme de l'architecture financière mondiale, à l'atténuation des risques liés aux

investissements et à la réduction des flux financiers illicites. En conclusion, il a décrit les mesures que la CEA avait prises pour se rendre plus apte à remplir sa mission.

12. M. Shide a souhaité aux participants la bienvenue en Éthiopie. Il a fait observer que l'Afrique avait été secouée par de multiples chocs, qui avaient conduit à une crise de liquidité et compromis les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, tout en exacerbant les vulnérabilités et la pauvreté sur le continent. Il a exhorté les gouvernements africains à repenser les paradigmes de développement socio-économique en vigueur et à poursuivre des réformes économiques locales susceptibles de renforcer la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance inclusive tirée par le secteur privé. Il a exhorté les Africains à rester unis afin de tirer parti du potentiel inexploité du continent et d'accélérer sa transformation socio-économique.

## II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

13. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Ouganda
Premier Vice-Président :	Afrique du Sud
Deuxième Vice-Président :	Maroc
Troisième Vice-Président :	Guinée équatoriale
Rapporteur :	Sénégal

14. Le Président nouvellement élu, à savoir le Ministre d'État ougandais chargé des finances (fonctions générales), M. Henry Musasizi, a souligné que l'Afrique devait faire preuve de prévoyance stratégique et d'innovation pour parvenir à une reprise significative, inclusive et équitable qui ne laisse personne de côté. Il a déclaré que des politiques d'urgence et de relance étaient nécessaires dans les domaines des soins de santé, de la protection sociale et de la création d'emplois, afin de renforcer la résilience du continent face aux chocs futurs.

15. Après une déclaration d'acceptation du Président nouvellement élu, la Conférence a adopté sans modifications le programme de travail et l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire qui avait été distribué :

1. Ouverture de la réunion ;
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
3. Dialogue sur le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique :
  - a) Présentations faites par le secrétariat ;
  - b) Discours principal ;
  - c) Tables rondes de haut niveau ;
4. Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2023 ;
5. Tables rondes de haut niveau ;
6. Examen des recommandations et adoption des résolutions ;
7. Examen et adoption de la Déclaration ministérielle ;
8. Questions diverses ;
9. Clôture de la réunion.

16. Au point 3 (c) de l'ordre du jour, la table ronde de haut niveau a été remplacée par un débat en plénière.

### **III. Dialogue sur le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique [point 3 de l'ordre du jour]**

17. Le dialogue sur le thème de la cinquante-cinquième session de la Commission, à savoir " Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et la vulnérabilité ", a été modéré par la journaliste et animatrice Lerato Mbele.

#### **A. Présentation faite par le secrétariat**

18. La Secrétaire exécutive adjointe chargée du Programme et Économiste en chef de la CEA, M<sup>me</sup> Hanan Morsy, a fait une présentation sur le thème de la session. Elle a souligné les nombreux chocs et crises mondiaux qui exacerbent les vulnérabilités socio-économiques, augmentent la pauvreté et mettent en péril la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Elle a fait observer que les niveaux élevés de pauvreté minent les contrats sociaux et exacerbent l'instabilité. Aussi fallait-il une approche du développement centrée sur les personnes, assortie de politiques macroéconomiques inclusives, favorables aux pauvres et adéquatement financées, d'une mobilisation des ressources nationales et d'une architecture financière mondiale plus équitable.

#### **B. Discours principal**

19. Le Commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux mines de la Commission de l'Union africaine, M. Albert Muchanga, a prononcé le discours principal. Il a mis en lumière un certain nombre de défis en Afrique, notamment la pauvreté, l'impact des changements climatiques, la crise de la dette, une croissance économique insuffisamment inclusive et des ressources financières inadéquates. Il a insisté sur la nécessité de créer une marge de manœuvre budgétaire suffisante, d'investir dans le capital humain, de promouvoir l'industrialisation et le développement de la chaîne de valeur, et de renforcer le commerce intra-africain, notamment en exploitant les possibilités offertes par l'adoption de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. En conclusion, il a appelé à l'adoption d'une approche africaine du développement fondée sur l'autonomie.

#### **C. Débat**

20. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont souligné combien la sécurité alimentaire, la protection sociale, le bon fonctionnement des systèmes de santé et d'éducation et la diversification économique étaient importants pour atténuer les crises. Ils ont insisté sur l'importance de la bonne gouvernance et le caractère central de la paix et de la sécurité pour le développement socio-économique et ont appelé à des actions résolues et coordonnées en matière de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à un meilleur accès aux financements verts et durables pour les pays africains. Ils ont également appelé à une mise en œuvre accélérée de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, soulignant la nécessité d'améliorer les infrastructures et de mettre en place des systèmes de paiement transfrontaliers efficaces.

21. Ils ont souligné combien il était important de faire preuve de discipline dans la gestion des finances publiques, d'entreprendre des réformes fiscales et de mobiliser

des ressources budgétaires pour protéger les plus vulnérables. Ils ont convenu de la nécessité de réformer l'architecture financière mondiale et ont appelé à investir dans les secteurs productifs, la recherche-développement, la technologie et l'agro-industrie pour parvenir à un développement durable. Ils ont également appelé à des actions fortes et coordonnées de la part de toutes les parties prenantes, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, afin de relever les défis multiformes du continent, et à l'implication des jeunes dans les programmes de développement afin d'exploiter le dividende démographique.

## D. Recommandations

22. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
  - i) Créer un environnement propice pour que le secteur privé joue un rôle efficace dans la transformation économique inclusive, en utilisant comme catalyseur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
  - ii) Faire en sorte que des ressources soient mobilisées pour une reprise inclusive, notamment par le biais d'une fiscalité équitable et en tirant parti du financement climatique pour créer des emplois ;
  - iii) Renforcer le capital humain du continent en investissant dans l'éducation et la science et en développant la sécurité sociale pour lutter contre les inégalités, la vulnérabilité et la pauvreté ;
  - iv) Soutenir le développement agricole, notamment en facilitant l'adoption de pratiques agricoles modernes et en promouvant l'agro-industrie afin d'améliorer la productivité et de réduire la vulnérabilité ;
  - v) Investir dans l'image de marque et la commercialisation des produits manufacturés et agroalimentaires ;
  - vi) Exploiter le dividende démographique en investissant dans l'éducation, le développement des compétences et la santé des jeunes ;
  - vii) Allouer au moins 1 % du produit intérieur brut national à la recherche-développement ;
- b) La CEA devrait :
  - i) Aider les pays en proie à des problèmes dans les domaines de la paix et de la sécurité à élaborer des solutions durables, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine ;
  - ii) Soutenir les pays dans la collecte, la compilation et la diffusion de données afin de combler les lacunes en matière de données et, ainsi, d'améliorer les notations de crédit ;
  - iii) Continuer à plaider en faveur d'une réforme de l'architecture financière mondiale ;
  - iv) Soutenir le développement des systèmes de paiement transfrontaliers mis en place par la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine d'import-export pour faciliter le commerce.

## **IV. Conférence commémorative Adebayo Adedeji 2023** [point 4 de l'ordre du jour]

### **A. Introduction**

23. Cette manifestation était modérée par le Directeur de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats de la CEA, M. Said Adejumbi, qui a présenté le conférencier de 2023. La conférence commémorative Adebayo Adedeji 2023 a été donnée par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, et actuel Haut Représentant de l'Union africaine pour faire taire les armes, M. Mohamed Ibn Chambas, sur le thème " Gouvernance, contrat social et développement économique en Afrique : retour sur le passé et projection dans l'avenir ".

### **B. Présentation**

24. Dans son exposé, M. Chambas s'est penché sur l'expérience collective du continent africain en matière de gouvernance et de développement économique, ainsi que sur la gestion du contrat social entre les gouvernements africains et leurs populations. Il a proposé des solutions aux défis critiques de la gouvernance et de la réalisation du développement et a souligné le rôle central de la gouvernance dans l'accélération de la croissance économique, la réduction de la pauvreté et des inégalités, la réalisation de la cohésion sociale et la promotion de la stabilité politique et économique. Soulignant la contribution d'Adebayo Adedeji aux efforts visant à contrer les programmes d'ajustement structurel imposés aux pays africains par le Consensus de Washington, il a félicité la CEA pour son adhésion à la voie tracée par M. Adedeji en prônant un équilibre entre l'intervention de l'État dans l'économie et les pratiques du marché libre. Il a souligné l'importance de la bonne gouvernance et d'un contrat social renouvelé pour favoriser le développement économique, de la lutte contre les flux financiers illicites, d'une large participation à la gouvernance et aux efforts concertés pour renforcer la responsabilité, de l'autonomisation des jeunes et des femmes, et de la promotion du panafricanisme. Il a souligné que, si des efforts devaient être faits pour soutenir les partenariats historiques avec les alliés du continent, il n'en fallait pas moins se préoccuper avant tout des intérêts de l'Afrique.

### **C. Débat**

25. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont félicité M. Chambas pour sa vision claire des moyens d'améliorer la gouvernance en Afrique. Ils ont toutefois souligné que le système financier international actuel constituait un obstacle important au développement et à la bonne gouvernance sur le continent et ont insisté sur la nécessité de s'attaquer aux flux financiers illicites sortant d'Afrique en tirant parti des mécanismes mis en place pour lutter contre le financement du terrorisme. Ils ont également dit qu'il fallait mettre en œuvre des protocoles sur la gouvernance en vue de promouvoir la paix et la démocratie, et prendre des mesures pour faciliter la libre circulation des personnes, telles que la création d'un passeport panafricain, afin de créer des possibilités économiques, en particulier pour les jeunes, et de tirer pleinement parti de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

26. Répondant aux questions soulevées au cours du débat, le modérateur et le conférencier ont fait observer qu'au cœur des défis actuels en matière de gouvernance et de développement se trouvait la nécessité d'avoir des dirigeants efficaces qui pourraient faciliter l'adoption de nouveaux paradigmes permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Ils ont souligné la nécessité d'investir dans la production agricole, notamment l'agro-industrie, et de stimuler le développement économique sur le continent en favorisant les liens économiques en amont et en aval pour créer des emplois.

## D. Recommandations

27. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
  - i) Mettre en œuvre les protocoles, chartes et lois régionaux, sous-régionaux et nationaux sur la bonne gouvernance et tirer parti du rôle des autres parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, dans la promotion d'une culture de gouvernance efficace afin de faciliter un développement socio-économique rapide en Afrique ;
  - ii) Intensifier les efforts et collaborer avec d'autres acteurs clés pour renforcer la capacité de l'État à promouvoir la responsabilité, l'état de droit, une gouvernance efficace, des élections régulières et transparentes et des mécanismes crédibles pour la succession des dirigeants ;
  - iii) Investir dans la recherche-développement ;
  - iv) Accélérer le développement des chaînes de valeur régionales ;
  - v) Instituer un passeport panafricain pour promouvoir la libre circulation des personnes ;
  - vi) Investir dans l'agriculture africaine afin d'augmenter la production, non seulement pour accroître les exportations, mais aussi pour répondre aux besoins du continent ;
- b) La CEA devrait :
  - i) Intensifier son travail d'identification et de promotion de solutions propices à la bonne gouvernance ;
  - ii) Collaborer avec l'Union africaine et d'autres acteurs clés, y compris les groupes de jeunes et la société civile, pour promouvoir une gouvernance judicieuse et efficace en Afrique ;
  - iii) Renforcer le soutien à la planification stratégique dans le domaine de la gouvernance et promouvoir des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces pour suivre les progrès et garantir la réalisation des objectifs souhaités.

## V. Tables rondes de haut niveau [point 5 de l'ordre du jour]

### A. Table ronde 1 : Politiques et interventions visant à favoriser la résilience et à réduire la pauvreté et les inégalités dans un contexte de chocs mondiaux

#### 1. Introduction

28. La table ronde était animée par la Secrétaire exécutive adjointe chargée du Programme et Économiste en chef de la CEA. Les panélistes étaient les suivants : le Gouverneur de la Banque de Maurice, Harvesh Seegolam ; M. Shide ; le Ministre centrafricain des finances et du budget, M. Hervé Ndobba ; la Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, M<sup>me</sup> Winnie Byanyima et le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA.

#### 2. Présentations

29. M. Seegolam a déclaré que son pays, petit État insulaire en développement dépendant fortement du tourisme, avait subi des effets particulièrement néfastes de la réponse mondiale à la pandémie de coronavirus (COVID-19). Maurice avait mis en œuvre des interventions conventionnelles et non conventionnelles qui donnaient la

priorité au bien-être de ses citoyens. Ces mesures comprenaient des ajustements des taux directeurs pour soutenir les entreprises et les ménages et la création de la Mauritius Investment Corporation (Société mauricienne d'investissement) pour encourager le développement d'industries tournées vers l'avenir et assurer la survie des entreprises locales afin d'éviter les pertes d'emplois.

30. M. Shide a souligné les mesures que l'Éthiopie avait mises en œuvre pour relever les défis posés par la pandémie, notamment le lancement de campagnes éducatives, le rééchelonnement des remboursements de prêts, l'extension des filets de sécurité sociale, la facilitation des paiements sans numéraire, le soutien à la numérisation et à l'apprentissage en ligne, l'assouplissement des exigences en matière de paiement des impôts et la production de masques et d'autres produits de première nécessité par les parcs industriels. Pour faire face aux défis posés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement éthiopien avait augmenté la production locale de denrées alimentaires, notamment de maïs et de blé, et instauré des subventions pour les engrais agricoles.

31. M. Ndoba a déclaré que l'instabilité politique sévissant depuis longtemps en République centrafricaine, État fragile sans littoral, avait été exacerbée par les pénuries de carburant et de nourriture résultant de la crise de COVID-19. Le Gouvernement centrafricain avait augmenté la mobilisation des ressources nationales grâce à la diversification financière, encouragé la numérisation et optimisé les dépenses. Il avait également aménagé un port sec pour faciliter l'importation de denrées alimentaires et éviter les hausses brutales des prix des produits importés, et avait renoncé aux droits de douane pour abaisser les coûts de production des entreprises.

32. M<sup>me</sup> Byanyima a souligné l'importance d'un programme de redressement centré sur l'homme et axé sur les questions de santé et d'éducation. Elle a attiré l'attention des participants sur le plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général, qui pourrait aider les pays en développement à relever leurs défis financiers et à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs. Elle a également appelé les pays développés à augmenter leur aide publique au développement et à cibler sur les secteurs essentiels à la réduction de la pauvreté, tout en soulignant que les pays en développement devraient s'efforcer d'emprunter dans leur monnaie locale afin d'atténuer les risques liés à la volatilité des taux de change.

33. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA a mis en lumière certaines des mesures que la CEA avait prises pour aider les pays africains à faire face aux chocs récents. Il a fait observer qu'en soutenant le déploiement de la Plateforme africaine de fournitures médicales et de la plateforme Africa Trade Exchange, la CEA s'était efforcée de relever les défis liés à l'approvisionnement en vaccins contre le coronavirus 2019. Il a souligné la nécessité pour l'Afrique de mettre de l'ordre dans son système macroéconomique de base et de maîtriser l'histoire de son développement en faisant prendre conscience de la nécessité de l'industrialisation et de la diversification économique.

### **3. Débat**

34. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont souligné l'importance des stratégies à long terme pour aider les personnes vulnérables, des partenariats, de l'engagement du secteur privé et de l'utilisation des politiques budgétaires et monétaires pour responsabiliser les citoyens. Ils ont également souligné la nécessité de diversifier les économies africaines afin d'accroître leur résilience face aux chocs extérieurs, ainsi que l'importance des échanges de données d'expérience en matière de développement durable, d'industrialisation et de diversification économique. Ils ont en outre souligné l'importance des efforts de collaboration pour réformer l'architecture financière internationale et pour tirer pleinement parti d'initiatives telles que le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette.

#### 4. Recommandations

35. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
  - i) Mettre en place des stratégies à long terme pour renforcer la résilience, notamment grâce à un financement adéquat, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation ;
  - ii) Mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté et les inégalités en soutenant les membres vulnérables de la société, notamment les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées ;
  - iii) Investir dans la recherche et le développement du capital humain, en particulier pour les jeunes, afin de répondre aux besoins des marchés de l'emploi, de promouvoir le développement industriel, de renforcer la résilience face aux chocs économiques et de réduire les obstacles à la transformation structurelle ;
  - iv) Renforcer la coordination et promouvoir des positions africaines communes cohérentes afin que l'attribution à l'Union africaine d'un siège au sein du Groupe des 20 permette à l'Union d'avoir un impact significatif ;
- b) La CEA devrait :
  - i) Mettre en place des mécanismes pour faciliter l'apprentissage par les pairs et l'échange de données d'expérience entre ses membres, notamment en ce qui concerne l'industrialisation, la diversification économique et la politique macroéconomique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires ;
  - ii) Aider ses membres à identifier et à saisir les possibilités de mobilisation de ressources pour améliorer la transformation numérique ;
  - iii) Renforcer la capacité de ses membres et les motiver à mobiliser et à canaliser les investissements dans l'innovation, la science et la technologie, ainsi que les initiatives visant à promouvoir la transformation structurelle, y compris par l'attribution de prix et de trousseaux à outils appropriés ;
  - iv) Soutenir les efforts déployés par ses membres pour accroître l'accès à des financements abordables et améliorer les pratiques de gestion de la dette, notamment par le biais d'initiatives telles que le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, et la réaffectation des droits de tirage spéciaux.

## B. Table ronde 2 : Incidences socioéconomiques des changements climatiques et possibilités de tirer parti du financement vert

### 1. Introduction

36. La table ronde était animée par le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, M. Jean-Paul Adam. Les panélistes étaient les suivants : le Ministre égyptien des finances, M. Mohamed Maait; la Vice-Présidente chargée des finances et Directrice financière de la Banque africaine de développement, M<sup>me</sup> Hassatou Diop N'Sele; la Directrice exécutive adjointe du PNUE, M<sup>me</sup> Elizabeth Mrema; la Secrétaire exécutive adjointe chargée du Programme et Économiste en chef de la CEA; et la Secrétaire d'État caboverdienne à la promotion des entreprises, M<sup>me</sup> Adalgisa Barbosa Vaz.

## 2. Présentations

37. M. Maait a fait remarquer qu'il était plus facile de mobiliser des ressources nationales que des financements extérieurs, qui étaient généralement plus coûteux. Il a indiqué que le service de la dette extérieure représentait environ 17 % des recettes de l'État. Il a estimé que les prêts concessionnels, les financements mixtes et d'autres mécanismes, tels que les échanges dette-nature, les échanges dette-climat et les obligations vertes, représentaient d'importants mécanismes de substitution par lesquels les pays en développement pouvaient mobiliser des ressources financières.

38. M<sup>me</sup> N'Sele a insisté sur la nécessité de réduire les risques liés aux investissements en Afrique, notamment par le biais de garanties partielles de risque et de crédit, et de mécanismes de transfert de risques afin d'encourager l'engagement du secteur privé. Elle a fait observer que l'Afrique, région la moins polluante du monde, attendait toujours les 100 milliards de dollars par an promis par les pays industrialisés. Elle a souligné la nécessité d'améliorer le cadre réglementaire et de réduire le coût des transactions économiques et commerciales en Afrique.

39. La Directrice exécutive adjointe du PNUE a souligné la nécessité pour les pays africains de préserver l'environnement, d'utiliser les écosystèmes de manière durable et de sauvegarder la biodiversité. Elle a déclaré qu'une approche mobilisant l'ensemble de la société était essentielle pour que le monde puisse relever avec succès les défis posés par les changements climatiques. Afin d'abattre les cloisonnements au sein des gouvernements et de favoriser une intégration plus poussée des initiatives dans les domaines de la finance et de l'environnement, les ministères responsables de l'environnement devraient être invités à participer aux réunions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

40. La Secrétaire exécutive adjointe chargée du Programme et Économiste en chef de la CEA a souligné que l'Afrique était la région qui souffrait le plus des effets des changements climatiques, même si c'était le continent qui avait le moins contribué à ces changements. Elle a souligné la nécessité pour l'Afrique de renforcer les mécanismes d'accès à des sources de financement durables, y compris le financement mixte et les échanges dette/nature, et d'exploiter les marchés des crédits carbone afin de mobiliser les ressources nécessaires à la lutte contre les effets des changements climatiques.

41. M<sup>me</sup> Vaz a souligné que les partenaires de développement devaient démontrer concrètement comment les petits États insulaires en développement pouvaient accéder à la finance verte et en bénéficier. Elle a mis en lumière les stratégies innovantes adoptées par Cabo Verde pour stimuler le financement du secteur privé, telles que l'émission d'obligations et de prêts en panier, et l'octroi de garanties de prêts souverains aux entreprises privées.

## 3. Débat

42. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont appelé à des stratégies de financement à long terme de la lutte contre les changements climatiques qui tiennent compte des priorités des jeunes. Ils ont également mis en exergue le rôle important de la faune sauvage dans la stimulation du tourisme en Afrique, en particulier dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, et ont souligné la nécessité de poursuivre le dialogue sur la gestion de la faune sauvage en tant que ressource économique pour les communautés.

43. Constatant que de nombreuses promesses faites aux pays en développement n'avaient pas été tenues, ils ont appelé ces pays à faire campagne pour l'adoption de résolutions juridiquement contraignantes par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Parmi les nombreuses questions relatives au développement qui méritaient une attention prioritaire, ils ont souligné la nécessité d'établir des cadres intégrés à plusieurs niveaux afin d'harmoniser les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable tout en garantissant la durabilité de l'environnement.

#### 4. Recommandations

44. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
  - i) Concevoir et mettre en œuvre des cadres de financement qui donnent la priorité aux mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques et à atteindre les objectifs de développement durable, notamment en augmentant les investissements des secteurs public et privé ;
  - ii) Travailler avec des partenaires pour explorer puis adopter des méthodes réalistes et pratiques de mobilisation de ressources pour l'action climatique et le développement durable ;
  - iii) Intégrer, harmoniser et exploiter les liens entre l'environnement et l'économie en utilisant des approches mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société ;
- b) La CEA devrait :
  - i) Soutenir les appels lancés par ses membres en faveur de l'adoption de résolutions juridiquement contraignantes par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'un contrôle minutieux du respect de ces résolutions ;
  - ii) Redoubler d'efforts pour réduire les coûts de la finance verte et faciliter les négociations sur les moyens d'atteindre cet objectif ;
  - iii) Soutenir les efforts de ses membres visant à accéder à des financements verts abordables, y compris des financements mixtes et des échanges de créances à un coût raisonnable, à utiliser des indicateurs fondamentaux de résultats bien conçus et à faire en sorte que les financements verts servent efficacement à soutenir des initiatives en faveur des pauvres ;
  - iv) Concevoir des indicateurs fondamentaux de résultats crédibles qui peuvent être utilisés pour améliorer la collecte de données en faveur du financement vert ;
  - v) Soutenir les efforts déployés par ses membres pour utiliser efficacement les marchés du carbone, notamment en renforçant l'intégrité du marché, afin d'accroître la valeur des crédits carbone axés sur les populations ;
  - vi) Soutenir les efforts déployés par ses membres pour intégrer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'action en faveur de l'environnement, de la biodiversité et du climat, et veiller à ce que ces stratégies et programmes fassent partie intégrante des cadres de développement régionaux, sous-régionaux et nationaux, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres partenaires.

### C. Table ronde 3 : Tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour améliorer la résilience et l'inclusion économiques

#### 1. Introduction

45. La table ronde était animée par le Directeur de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, M. Stephen Karingi. Les panélistes étaient les suivants : la Ministre d'État rwandaise chargée de la planification économique,

M<sup>me</sup> Claudine Uwera ; le Directeur général d’AfricaNenda (Kenya), M. Robert Ochola; la Directrice générale d’African Electronic Trade Group (Rwanda), M<sup>me</sup> Treasure Maphanga; la Présidente-Directrice générale d’Igire Coffee Company Ltd (Rwanda), M<sup>me</sup> Briggette Harrington; l’Envoyé spécial de l’Union africaine pour l’Agence africaine du médicament, M. Michel Sidibé ; et le Directeur des relations avec l’Union africaine et la Zone de libre-échange continentale africaine et de la politique commerciale à la Banque africaine d’import-export, M. Yusuf Daya.

## 2. Présentations

46. M<sup>me</sup> Uwera a recensé les principaux avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine pour son pays, notamment un marché plus vaste pour les produits rwandais et des possibilités accrues pour les acteurs du secteur privé dans les chaînes de valeur régionales. Elle a souligné combien il était important d’aligner les politiques nationales sur le programme défini dans l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et de soutenir les efforts que déployaient les entreprises du secteur privé pour accéder aux marchés mondiaux.

47. M. Ochola a attiré l’attention des participants sur les coûts élevés du commerce transfrontalier en Afrique dus à l’utilisation de monnaies intermédiaires et a estimé que le lancement du système panafricain de paiement et de règlement pourrait réduire ces coûts de manière significative. Il a exhorté les membres de la CEA à partager leurs expériences en matière de commerce transfrontalier, à harmoniser leurs politiques, à investir dans les technologies numériques et à créer des centres régionaux de données transfrontalières afin de faciliter le commerce entre les pays africains.

48. M<sup>me</sup> Maphanga a souligné que la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait contribuer à réduire la vulnérabilité de nombreux Africains. Elle a souligné l’importance du système panafricain de paiement et de règlement et a insisté sur le fait que le protocole prévu pour les femmes et les jeunes devrait être aligné sur tous les autres protocoles de l’Accord.

49. M<sup>me</sup> Harrington a fait observer que la création de la Zone de libre-échange continentale africaine avait déjà entraîné une réduction des droits et des taxes, entraînant donc une baisse du coût des transactions commerciales pour de nombreuses micro-entreprises et petites et moyennes entreprises. Elle a appelé à des activités ciblées de renforcement des capacités à plusieurs niveaux afin de consolider ces entreprises dans toute l’Afrique.

50. M. Sidibé a déclaré que la Zone de libre-échange continentale africaine était potentiellement capable de transformer le secteur pharmaceutique africain en un moteur majeur de l’activité économique. Il a exhorté les pays à tirer parti des possibilités offertes par la création de marchés à l’échelle du continent, notamment en encourageant la production nationale et en réduisant leur dépendance à l’égard des importations en provenance de l’extérieur de l’Afrique.

51. M. Daya a appelé les membres de la CEA à tirer parti des possibilités découlant de la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à prendre le contrôle du développement du continent. Il a attiré l’attention des participants sur le lancement par la Banque africaine d’import-export d’un fonds d’ajustement spécifique, devant fournir une réserve financière aux pays africains au fur et à mesure de la libéralisation des échanges dans le cadre de l’Accord.

## 3. Débat

52. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont souligné que la Zone de libre-échange continentale africaine était essentielle pour la croissance en Afrique, car elle aiderait les pays à surmonter l’héritage de la fragmentation des marchés et à éliminer de nombreux obstacles au commerce. Ils ont insisté sur la nécessité pour les membres de la CEA de continuer à partager leurs expériences, à renforcer les capacités nationales et à investir dans les technologies numériques afin de développer et

d'accroître les échanges commerciaux en Afrique.

53. Ils ont également souligné l'importance des partenariats pour relever les défis auxquels faisaient face les entreprises du secteur privé, notamment les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises, et ont insisté sur l'importance de la réduction des risques dans les activités commerciales par l'adoption de politiques appropriées.

#### 4. **Recommandations**

54. À la lumière du débat, la Conférence a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA devraient :
  - i) Harmoniser les politiques, lois, normes et spécifications techniques à travers les frontières nationales afin de faciliter la circulation des biens et des services conformément à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
  - ii) Ratifier tous les protocoles de l'Accord afin d'ouvrir la voie à sa pleine mise en œuvre ;
  - iii) Créer des conditions propices à la participation des acteurs du secteur privé aux chaînes de valeur régionales afin de tirer pleinement parti des possibilités commerciales régionales ;
  - iv) Créer des conditions favorables à la croissance et à la durabilité des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises ;
- b) La CEA devrait :
  - i) Renforcer son Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine en créant une plateforme de collaboration en matière de recherche-développement et en facilitant et en accélérant l'harmonisation des mécanismes réglementaires dans le secteur pharmaceutique ;
  - ii) Continuer à fournir un soutien technique à ses membres, aux communautés économiques régionales, à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de faciliter la mise en œuvre harmonieuse de l'Accord ;
  - iii) Renforcer la capacité de ses membres à concevoir et à mettre en œuvre des cadres visant à promouvoir la participation effective des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises, en particulier celles détenues par des femmes et des jeunes, aux initiatives de renforcement de la résilience, y compris aux activités menées dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

## VI. **Examen des recommandations et adoption des résolutions** [point 6 de l'ordre du jour]

55. La Conférence a examiné les recommandations et les projets de résolution présentés par le Comité d'experts et a proposé des modifications.

56. En examinant la recommandation du Comité sur la date, le lieu et le thème de la cinquante-sixième session de la Commission, la Conférence a accueilli favorablement les offres du Maroc et du Zimbabwe d'accueillir la cinquante-sixième session de la Commission en mars 2024 à des dates à déterminer, sur le thème " Renforcer les mécanismes de financement et les cadres d'action pour la transition vers des économies vertes prospères, justes et inclusives en Afrique ". Elle a recommandé que le secrétariat, en collaboration avec le Bureau, entreprenne de nouvelles consultations avec le Maroc et le Zimbabwe concernant leurs offres.

57. La Conférence a adopté les résolutions, telles que modifiées, et une décision, dont les textes figurent à l'annexe I du présent rapport.

## **VII. Examen et adoption de la déclaration ministérielle** [point 7 de l'ordre du jour]

58. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle et les modifications qu'il est proposé d'y apporter. Le document a été adopté à l'unanimité, tel que modifié. On trouvera la déclaration ministérielle à l'annexe II du présent rapport.

## **VIII. Questions diverses** [point 8 de l'ordre du jour]

59. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

## **IX. Clôture de la réunion** [point 9 de l'ordre du jour]

60. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA et le Président ont prononcé un discours de clôture.

61. Le Secrétaire exécutif par intérim de la CEA a mis en évidence les questions et mesures clés qui ont dominé les débats. Il a mis l'accent sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui constituait pour le continent un modèle de redressement économique favorable aux pauvres. Il a réitéré l'appel du Secrétaire général en faveur de réformes urgentes de l'architecture financière mondiale et a réaffirmé l'engagement de la CEA à approfondir sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses agences et d'autres institutions panafricaines afin de répondre aux priorités de l'Afrique. En conclusion, il a exprimé sa gratitude à tous les participants et au Gouvernement éthiopien pour avoir assuré le succès de la réunion.

62. Le Président a félicité la CEA pour l'organisation réussie de la cinquante-cinquième session et pour l'engagement et les contributions dynamiques de ses membres et des autres participants au cours de la réunion. Réitérant l'appel lancé par les représentants pour que la CEA continue de fournir un appui technique à l'élaboration de politiques et de programmes visant à relever les principaux défis de développement du continent, il a exhorté tous les participants à soutenir la mise en œuvre des recommandations et des résolutions de la Conférence et a réaffirmé l'engagement du Bureau et de son gouvernement à cet égard.

63. Après ces déclarations et l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close.

## Annexe I

### Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique

#### A. Résolutions

##### 2023/1. Le renforcement de la sécurité énergétique et la mise en œuvre d'une transition énergétique juste en Afrique

*La Conférence des ministres,*

*Préoccupée* de constater que l'Afrique compte plus de 589 millions de personnes sur les 733 millions qui n'ont pas accès à l'électricité dans le monde et 970 millions de personnes sur approximativement 2,4 milliards qui n'ont pas accès à des solutions de cuisson propre,

*Reconnaissant* la nécessité urgente de combler le déficit d'accès à l'énergie en Afrique et de garantir la disponibilité d'une énergie sûre, fiable et d'un coût abordable pour industrialiser le continent, stimuler les échanges et la croissance économique, réduire la pauvreté, accroître l'inclusion, maîtriser la croissance démographique et lutter contre l'urbanisation croissante et les effets des changements climatiques,

*Reconnaissant également* que des investissements très importants doivent être faits pour combler le déficit d'accès à l'énergie en Afrique, et préoccupée par le fait que moins de 2 % des investissements qui ont été consacrés à l'énergie propre dans le monde au cours de la dernière décennie ont été réalisés en Afrique,

*Reconnaissant en outre* qu'une transition énergétique véritablement juste pour l'Afrique doit passer par une hausse substantielle de la consommation d'énergie au-delà de ce qui est nécessaire pour un accès de base à l'énergie, et qu'en Afrique, une telle transition doit permettre non seulement de décarboniser l'énergie, mais aussi de lutter contre la pauvreté,

*Consciente* de la complexité de la situation économique mondiale et des difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée, notamment le fait qu'elle a besoin d'une période plus longue pour sa transition énergétique et la nécessité pour elle de tirer parti de ses énormes ressources énergétiques, y compris le gaz, pour combler ses lacunes en matière d'énergie et de développement économique,

*Reconnaissant* que la transition mondiale vers les énergies propres constitue pour l'Afrique une occasion stratégique d'exploiter ses ressources énergétiques immenses, dont les minéraux essentiels au développement de technologies énergétiques vertes, de mettre en place et de promouvoir des chaînes de valeur régionales et mondiales dans les énergies propres, de favoriser l'émergence d'une industrialisation verte et de créer des millions d'emplois verts pour répondre aux besoins d'une population croissante de jeunes sur le continent,

*Réaffirmant* l'engagement de l'Afrique en faveur d'un avenir énergétique propre et les engagements pris par tous les signataires de l'Accord de Paris de réduire les émissions et de passer à une économie à faible émission de carbone,

*Reconnaissant* la nécessité d'apporter un soutien financier adéquat à l'Afrique pour faciliter sa transition énergétique sur une certaine période de temps,

*Prenant acte* du lancement par l'Union africaine, en juin 2021, du Marché unique africain de l'électricité, dont l'objectif est l'interconnexion de tous ses membres dans le cadre d'un marché de l'électricité efficace, durable et d'un coût abordable, apte à renforcer la sécurité énergétique du continent et à favoriser sa transition vers les énergies propres,

*Se félicitant* de la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste, qui sera consolidée avec toutes les différentes propositions africaines sur l'accès à l'énergie et la transition énergétique juste, adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa quarante et unième session ordinaire pour tracer à court, moyen et long termes les voies du développement énergétique et accélérer ainsi les progrès vers un accès universel à l'énergie et une transition qui favorise aussi le développement de l'Afrique,

*Se félicitant également* du communiqué de Kigali sur une transition énergétique juste et équitable en Afrique, publié par les ministres et les représentants de haut niveau des pays africains à l'occasion du Forum mondial sur l'énergie durable pour tous, qui s'est tenu à Kigali du 17 au 19 mai 2022,

*Se félicitant en outre* de la décision sur l'énergie inscrite dans le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh adopté par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-septième session, ainsi que de l'Initiative pour une transition énergétique juste et abordable en Afrique lancée à cette même session,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les institutions continentales dont la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine d'import-export et la Banque africaine de développement, et des entités mondiales comme Énergie durable pour tous, d'aider ses membres à élaborer des plans nationaux de transition énergétique conformes à la Position commune africaine sur l'accès à l'énergie et la transition juste ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, de définir un cadre de politique de sécurité énergétique à l'échelle du continent pour guider ses membres ;

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses membres, les institutions financières nationales et régionales et les partenaires de développement, de mobiliser le secteur privé africain pour qu'il investisse dans la transformation énergétique et l'industrialisation du continent ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique d'accompagner ses membres dans leur transition vers une économie à faible émission de carbone, et notamment dans le développement de l'hydrogène vert, de la mobilité électronique et de la numérisation qui sont des éléments importants d'un programme de transition énergétique juste et équitable, et de mettre en place des mesures propres à renforcer la coopération régionale et à améliorer aussi bien l'accès à l'énergie que la transition énergétique ;

5. *Appelle* la Commission économique pour l'Afrique à continuer d'aider ses membres à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines et à favoriser ainsi des transitions énergétiques justes, à encourager les investissements dans les énergies propres, à lutter contre l'insécurité énergétique sur le continent et à tirer parti des nouvelles possibilités qu'offre le développement de l'hydrogène vert pour le bien de leur population.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

## 2023/2. Les données et les statistiques

### *La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 71/313 de l'Assemblée générale adoptée le 6 juillet 2017, dans laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui encadre l'étude, la planification, l'exécution et l'évaluation du renforcement des capacités statistiques se rapportant au Programme de développement durable<sup>1</sup> à l'horizon 2030,

*Notant avec satisfaction* les travaux de la Commission économique pour l'Afrique sur la modernisation des statistiques, notamment l'élaboration d'une feuille de route sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique et l'approbation de ses principes et priorités lors de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique,

*Considérant que* la disponibilité d'informations géographiques fiables et précises est l'un des facteurs les plus importants pour l'expansion des économies nationales, en raison des décisions éclairées qui peuvent être prises dans de nombreux domaines du développement socio-économique grâce à une meilleure cartographie des indicateurs socio-économiques pertinents,

*Inspirée* par l'engagement croissant de certains États africains à partager le coût de la facilitation de la participation de leurs délégations gouvernementales aux conférences portant sur les données et les statistiques,

1. *Prend note* des conclusions et recommandations du segment d'experts de la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022 sur le thème : « Une décennie après le lancement du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : réfléchir sur les progrès accomplis et accélérer les efforts à l'horizon 2030 par la transformation des systèmes » ;

2. *Entérine* le rapport et les recommandations découlant de la huitième réunion de la Commission africaine de statistique, tenue à Addis-Abeba du 24 au 26 octobre 2022, sur le thème : « Moderniser les écosystèmes de données en Afrique pour soutenir l'intégration régionale » ;

3. *Entérine également* le rapport et les recommandations découlant de la huitième réunion du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, tenue à Addis-Abeba du 24 au 28 octobre 2022 ;

4. *Appelle* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à allouer des ressources nationales pour mettre en œuvre une feuille de route pour la transformation et la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux ;

5. *Exhorte* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à tirer le meilleur parti des ressources et des opportunités disponibles pour promouvoir la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil afin de s'assurer que ces systèmes ne sont pas laissés pour compte ;

6. *Exhorte également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à s'engager dans le développement d'un système de géocodage pour l'analyse spatiale des données de recensement par le biais d'un cadre d'information géospatiale intégré qui rassemble de multiples parties prenantes

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

de nombreux secteurs, des producteurs aux utilisateurs, afin de fournir une approche nationale de l'intégration de l'information statistique et géospatiale ;

7. *Appelle* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager de parrainer la participation de leurs ministres et experts aux futures sessions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ;

8. *Appelle également* la Commission économique pour l'Afrique et les organisations internationales à aider les pays à mener les enquêtes nécessaires au rebasage des comptes nationaux ;

9. *Appelle en outre* les partenaires au développement à renforcer leur soutien au système statistique africain afin d'assurer sa transformation et sa modernisation en réponse aux besoins croissants des utilisateurs, en suivant les orientations de la feuille de route pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique qui est l'une des mesures efficaces et efficientes pour suivre les progrès réalisés par l'Afrique sur la voie d'un développement inclusif et durable.

7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023

### **2023/3. La transformation numérique pour un avenir commun sûr, inclusif et durable**

*La Conférence des ministres,*

*Considérant* la résolution 76/6 de l'Assemblée générale en date du 15 novembre 2021 sur la suite donnée au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun », dans laquelle l'Assemblée a rappelé l'engagement de renforcer la gouvernance mondiale pour le bien des générations actuelles et futures et la demande faite au Secrétaire général de présenter des recommandations visant à faire progresser notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs,

*Considérant également* sa résolution 983 (LIV) en date du 17 mai 2022, sur l'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes,

*Considérant en outre* que le développement socio-économique de l'Afrique nécessite le renforcement de la gouvernance numérique dans le cadre des objectifs des Nations Unies relatifs à la gouvernance de l'Internet et l'harmonisation des réglementations pour lever les obstacles à la connectivité, et qu'une approche multipartite s'impose pour faire face à ces défis,

*Sachant* que des réalités locales comme la fracture numérique fondée sur le genre continuent de peser sur l'adoption de technologies numériques et de creuser les inégalités en Afrique,

*Notant avec satisfaction* la tenue à Addis-Abeba de la dix-septième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet, la plus importante organisée à ce jour, sur le thème « Création d'un Internet résilient pour un avenir commun et durable », au cours de laquelle ont été examinées les expériences de différents pays et des questions thématiques comme la connexion de tous à l'Internet et la sauvegarde des droits de l'homme, la fragmentation de l'Internet, la gouvernance des données et la protection de la vie privée, la sûreté, la sécurité et la responsabilité, et les technologies avancées, notamment l'intelligence artificielle,

*Consciente* qu'une gouvernance coordonnée de l'Internet permettra d'optimiser le programme de transformation numérique de l'Afrique et de

renforcer les capacités des jeunes en leur ouvrant de nouvelles perspectives numériques pour promouvoir l'économie numérique sur le continent,

*Notant* que, dans son rapport intitulé « Notre programme commun », le Secrétaire général a proposé qu'à l'occasion du Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024, il soit convenu d'un pacte numérique mondial qui définirait « les principes communs d'un avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde »,

*Notant avec satisfaction* le lancement, à Brazzaville, du Centre africain de recherche sur l'intelligence artificielle et la publication par la Commission économique pour l'Afrique, à la dix-septième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance de l'Internet, d'un projet de lignes directrices sur une loi type sur les délits informatiques et liés à l'informatique dans les pays africains,

*Saluant* les efforts que fait actuellement la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de son Centre d'excellence sur l'identité, le commerce et l'économie numériques, pour accélérer le déploiement des technologies numériques en Afrique, sans jamais perdre de vue les principes clés du développement que sont l'inclusion, la représentativité et l'accessibilité,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires concernés, de continuer à accompagner ses membres dans les efforts qu'ils entreprennent pour réaliser les objectifs de transformation numérique, et en particulier pour mettre en place des mécanismes et des politiques de gouvernance permettant un accès numérique sûr, inclusif et abordable, et pour élaborer des cadres de protection des droits numériques, notamment des droits relatifs à la protection des données et de la vie privée ;

2. *Engage* la Commission économique pour l'Afrique à renforcer les capacités de ses membres à tirer parti des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des objets, la nanotechnologie, la biotechnologie, la technologie des chaînes de blocs et la 5G, tout en garantissant par ailleurs des conditions suffisantes de bonne gouvernance, de réglementation et de sécurité ;

3. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer les capacités de ses membres, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires à contribuer à la mise en place d'un pacte numérique mondial des Nations Unies en participant aux processus de gouvernance numérique de manière ouverte, transparente et concertée ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique 2020-2030 de l'Union africaine, en vue de favoriser une société et une économie numériques intégrées et inclusives qui améliorent la qualité de vie des citoyens africains ;

5. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre la mise en œuvre des engagements énoncés dans la Déclaration de Lomé sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité et de continuer de collaborer avec ses membres dans le cadre de la mutualisation des meilleures pratiques et du renforcement des capacités conformément aux objectifs de gouvernance numérique devant permettre une transformation numérique sûre, inclusive et durable sur le continent.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

## 2023/4. L'accélération du développement durable grâce à l'intégration régionale et au commerce

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la Déclaration de Niamey sur l'industrialisation et la diversification économique, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa dix-septième session extraordinaire sur l'industrialisation et la diversification économique, tenue à Niamey le 25 novembre 2022, dans laquelle la Conférence a, entre autres dispositions, demandé à la Commission de l'Union africaine et à d'autres organes, travaillant en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, d'aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à accroître considérablement les investissements dans l'énergie en tant que priorité fondamentale pour le développement industriel, d'aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à développer des chaînes de valeur régionales dans les secteurs prioritaires et d'élaborer une politique continentale d'industrialisation actualisée, applicable et axée sur les résultats, et à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec d'autres organes, d'accélérer la coopération numérique et les initiatives de partenariat pour la transformation numérique de l'industrie, et de mettre en œuvre une cartographie complète de l'innovation et des initiatives, politiques, stratégies et parties prenantes dans le domaine de la numérisation, afin d'améliorer la coordination, d'identifier les effets de synergie potentiels et de transposer à une plus grande échelle les activités pionnières,

*Préoccupée* par le fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la guerre en Ukraine, les changements climatiques, l'inflation galopante des prix des denrées alimentaires ainsi que la hausse des taux d'intérêt et la réduction des dépenses publiques qui en découlent ont nui à l'économie des pays africains et que leur reprise économique risque donc d'être à la traîne par rapport à celle du reste du monde en 2023,

*Saluant* le rôle de chef de file joué par la Commission économique pour l'Afrique dans l'étude des possibilités offertes par la guerre en Ukraine pour la production agricole et industrielle des pays africains,

*Reconnaissant* que la Zone de libre-échange continentale africaine offre des possibilités de promouvoir un développement économique inclusif et une transformation structurelle des économies africaines et de stimuler le commerce intra-africain,

*Soulignant* que, pour que la Zone de libre-échange soit mise en œuvre pleinement et efficacement, la capacité de production des économies africaines doit être accrue, les chaînes de valeur régionales jouant un rôle décisif dans la réalisation de la vision et des aspirations du Programme de développement durable<sup>1</sup> à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en étroite collaboration avec l'Union africaine et ses organes, de formuler des stratégies régionales pour le développement des principales chaînes de valeur régionales et d'aider les pays africains à intégrer ces stratégies dans leurs politiques nationales et à en accélérer la mise en œuvre ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider ses membres à envisager l'adoption de politiques de nature à accélérer l'industrialisation durable et la diversification économique et, en particulier, de faciliter la production nationale, notamment de produits pharmaceutiques de

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

haute qualité, de véhicules automobiles et de produits agricoles, ainsi que l'ajout de valeur dans le secteur minier et dans d'autres secteurs, en tirant parti de l'avantage comparatif de ses membres afin de réduire la dépendance extérieure de la région ;

3. *Encourage* les États africains à intensifier la mobilisation de leurs ressources nationales, à déployer des instruments de financement novateurs et à adopter des stratégies nationales de financement durable afin de soutenir l'industrialisation et de réduire les risques d'accumulation d'une dette supplémentaire ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler avec ses partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales et d'autres organismes multilatéraux, afin d'aider les pays africains à revoir et à rendre opérationnelles leurs politiques industrielles ainsi que leurs politiques de diversification économique et à renforcer leur capacité de résistance aux chocs extérieurs grâce à des stratégies globales ;

5. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales, les équipes de pays et les coordinateurs régionaux des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour soutenir les pays africains dans la mise en œuvre réussie de leurs stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange afin de leur permettre de consolider, de diversifier et d'accroître les exportations au sein de l'Afrique.

7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023

## **2023/5. L'accélération de la transformation des systèmes alimentaires en Afrique**

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* que la transformation des systèmes alimentaires permet de réaliser les objectifs de développement en Afrique, en particulier l'éradication de la pauvreté, l'élimination de la faim et de la malnutrition, l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes, la résilience climatique et la gestion durable de l'eau et des terres,

*Consciente* qu'une approche multisectorielle de la transformation des systèmes alimentaires s'impose au regard de l'interdépendance des facteurs qui interviennent dans toute la chaîne de valeur alimentaire et de l'interaction des systèmes alimentaires avec plusieurs milieux et écosystèmes naturels, technologies, énergie et infrastructures,

*Consternée* par la faiblesse de la résilience et l'insuffisance de capitalisation des systèmes alimentaires africains, caractérisés par une mécanisation et une utilisation peu efficaces de facteurs de productivité, une dépendance à l'égard de systèmes de culture pluviale sur fond de phénomènes climatiques extrêmes, et de faibles niveaux d'industrialisation, de diversification et de commercialisation,

*Préoccupée* de constater qu'en dépit du rôle qu'elles jouent dans les systèmes alimentaires, les femmes continuent de subir une discrimination sociale et économique qui les empêche d'accéder, sur un pied d'égalité, à des ressources productives, y compris les terres,

*Prenant acte* de la position africaine commune sur les systèmes alimentaires, adoptée par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, ainsi que des conclusions du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu à New York en septembre 2021,

*Prenant note* des conclusions de la dix-septième session extraordinaire de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, tenue à Niamey le 25 novembre 2022, et notamment de l'importance reconnue aux investissements dans l'agro-industrie,

*Rappelant* l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, lancée par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech (Maroc) en 2016, avec pour objectif d'améliorer la productivité, d'accroître la résilience et d'assurer une gestion durable des ressources naturelles en Afrique,

*Prenant note* de la Déclaration de Dakar sur la souveraineté alimentaire et la résilience, adoptée à Dakar le 27 janvier 2023 lors de la réunion au sommet sur le thème « Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience », dans laquelle il a été décidé d'élaborer des pactes nationaux pour l'alimentation et l'agriculture pour parvenir à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en Afrique,

*Rappelant* les déclarations antérieures sur la terre, l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment la déclaration 7 (II) de l'Assemblée de l'Union africaine, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de mettre en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine ; la déclaration I (XIII)/Rev.1 de l'Assemblée de l'Union africaine, dans laquelle il est question de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques foncières ; la Déclaration d'Abuja sur le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique, adoptée en 2010 par la Conférence de haut niveau pour le développement de l'agribusiness et des agro-industries en Afrique ; et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, adoptée par l'Assemblée de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire,

1. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à apporter un appui technique à ses membres pour la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales et de parcs agro-industriels destinés à promouvoir l'industrialisation et la diversification économique, conformément aux lignes directrices pour la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique et au programme commun d'agroparc africains de l'Union africaine ;

2. *Invite également* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes, à voir comment aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à mettre en œuvre leurs pactes nationaux pour l'alimentation et l'agriculture ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de renforcer les capacités de ses membres à améliorer leur environnement commercial en vue d'investissements responsables dans les systèmes alimentaires, avec un accent particulier sur la promotion de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes, conformément aux principes directeurs de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

## 2023/6. La mobilisation de financements climatiques pour une reprise verte accélérée

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* que les crises planétaires que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité, la désertification, la dégradation de l'environnement, la pollution et la production de déchets poussent de plus en plus les pays africains à une exploitation non durable de leurs ressources naturelles et à des rendements décroissants de leur valeur économique ajoutée,

*Rappelant* ses résolutions 884 (XLIV) du 29 mars 2011, sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique, et 919 (XLVII) du 30 mars 2014, sur l'économie verte et la transformation structurelle en Afrique, qui peuvent être considérablement favorisées par l'intégrité du marché du carbone soigneusement conçue dans l'intérêt supérieur de l'Afrique,

*Notant avec préoccupation,* comme l'indique le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'Afrique reste la région la plus vulnérable aux chocs climatiques tout en étant la moins responsable de la hausse inexorable des températures mondiales,

*Rappelant* les principes de partenariat mondial et de solidarité affirmés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>1</sup>,

*Rappelant également* le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, et ce, au regard de situations nationales différentes qu'il convient de prendre pleinement en considération, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>2</sup> et aux instruments s'y rapportant, y compris l'Accord de Paris sur les changements climatiques<sup>3</sup>,

*Soulignant* qu'il importe de mobiliser des ressources, notamment de sources intérieures, de manière efficace et effective pour faciliter le financement de l'action climatique,

*Rappelant* la Déclaration de Dakar sur le thème « Assurer le bien-être des populations et garantir la durabilité environnementale en Afrique », adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à la reprise de sa dix-huitième session, tenue à Dakar en septembre 2022, dans laquelle les ministres africains de l'environnement se sont engagés à collaborer avec la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique pour mener ensemble des initiatives et des actions visant à accélérer le développement socio-économique et environnemental et les investissements verts en Afrique,

*Constatant avec préoccupation* que les financements climatiques accessibles aux pays africains restent nettement insuffisants par rapport à l'urgence des besoins qui y sont associés, à en juger par l'évaluation faite par le Groupe d'experts indépendants de haut niveau sur le financement du climat dans son rapport 2022, selon laquelle il faudra un financement extérieur de mille milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2030 pour les marchés émergents et les pays en développement autres que la Chine,

*Sachant* que les investissements en faveur de l'action climatique à travers des chaînes de valeur durables peuvent contribuer à accélérer la transition vers

<sup>1</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No. 30822.

<sup>3</sup> Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

une économie verte et que pour réaliser de tels investissements, une harmonisation des politiques et une mise en œuvre cohérente des initiatives dans différents secteurs s'imposent,

*Soulignant* le caractère synergique des objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, adopté lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>4</sup>, de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, du Programme africain de relance verte et du Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte,

1. *Invite* les partenaires de développement à tenir les engagements qu'ils ont pris en matière de financement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris, en particulier en ce qui concerne le financement de la facilité pour les pertes et dommages convenue par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-septième session ;

2. *S'engage* à collaborer avec la Conférence des ministres africains de l'environnement pour mener ensemble des initiatives et des actions visant à accélérer le développement socio-économique et environnemental et les investissements verts en Afrique, ainsi que la mobilisation de financements climatiques ;

3. *Invite* les ministres africains des finances à adopter, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres entités du système des Nations Unies, des principes de budgétisation qui tiennent compte du développement durable et de la résilience aux changements climatiques, l'objectif étant de faciliter l'allocation de ressources devant permettre de faire face aux problèmes urgents que posent les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la dégradation de l'environnement, dont les effets accentuent la vulnérabilité et les inégalités ;

4. *Invite également* la Commission économique pour l'Afrique à continuer d'apporter son appui technique et opérationnel aux processus de certification et d'accréditation carbone des États membres désireux d'accéder aux marchés des crédits carbone, en s'inspirant du registre régional établi pour les membres de la Commission Climat du bassin du Congo.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

## **2023/7. La promotion de l'initiative de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* sa résolution 982 (LIV) du 17 mai 2022 sur le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà, qui soulignait les vulnérabilités exacerbées du continent en matière d'endettement et la possibilité d'élargir la marge de manœuvre budgétaire des pays africains pour investir dans des infrastructures critiques pour la numérisation, le développement du commerce et la transition énergétique juste, en vue d'une reprise verte et durable après la pandémie,

*Préoccupée* par le fait que la communauté internationale ne reconnaît pas les besoins spécifiques et la situation particulière de l'Afrique en matière de développement,

*Consciente* que les pays africains se sont engagés à verser des contributions ambitieuses déterminées au niveau national pour réduire les

<sup>4</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

émissions de gaz à effet de serre, et que la réalisation de ces contributions nécessite des apports financiers à l'Afrique adéquats, d'un coût abordable et prévisibles pour le financement de l'action climatique,

*Préoccupée* par le fait que le système financier mondial ne parvient toujours pas à mobiliser les ressources nécessaires devant permettre aux pays en développement de répondre aux crises multiples, de faire face aux menaces imminentes pesant sur les moyens de subsistance et le bien-être des individus, et de renforcer leur résilience à long terme,

*Reconnaissant* les graves difficultés que rencontrent les pays africains dans la gestion de la dette publique et qui sont exacerbées par des coûts d'emprunt prohibitifs, qui restreignent les efforts visant à mobiliser des ressources financières supplémentaires pour une reprise verte et durable du continent après la pandémie,

*Rappelant* la profonde préoccupation exprimée dans le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au sujet des coûts financiers des pertes et dommages subis par les pays en développement, qui s'ajoutent aux effets néfastes des changements climatiques que sont l'alourdissement du fardeau de la dette et la mise à mal de la réalisation des objectifs de développement durable,

*Rappelant également* l'appel lancé dans le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh en faveur d'une réforme des pratiques et des priorités des banques multilatérales de développement, notamment en déployant un ensemble complet d'instruments et en tenant compte du fardeau de la dette, pour permettre au monde de faire face à l'urgence climatique,

*Soulignant* la nécessité urgente de coordonner les efforts des débiteurs et des créanciers afin de parvenir à une gestion saine de la dette, de réduire la vulnérabilité de la dette africaine et d'en assurer la soutenabilité à long terme,

*Notant* le lancement, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'initiative de la coalition pour une dette soutenable, qui vise à promouvoir l'intérêt commun qu'il y a à réduire les effets des changements climatiques et à protéger les populations et la planète contre ces effets, à améliorer la compréhension de l'interaction entre la dette et les changements climatiques, et à accélérer l'intégration de critères de viabilité environnementale dans les transactions relatives à la dette,

*Soulignant* les implications des notations de crédit défavorables des pays africains sur l'attraction des investissements étrangers directs et sur le coût des emprunts sur les marchés financiers internationaux, en raison de ce que l'on appelle la « prime africaine »,

*Reconnaissant* l'importance des approches de gestion durable de la dette pour accélérer la reprise économique, renforcer la résilience et améliorer la capacité budgétaire d'obtenir des avantages socioéconomiques,

1. *Demande instamment* à la Commission économique pour l'Afrique de faire un plaidoyer en faveur du développement et de la mise en œuvre de l'initiative récemment lancée de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà, de promouvoir le dialogue autour de cette initiative et de mobiliser un soutien à l'initiative ;

2. *Appelle* tous les membres de la Commission économique pour l'Afrique à rejoindre la coalition dans le but de renforcer la position africaine sur la crise de la dette dans les forums mondiaux et de parler d'une seule voix sur le sujet ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays désireux de participer et pouvant participer à des conversions de créances en investissements écologiques ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique d'appuyer les travaux de la coalition pour une dette soutenable ;

5. *Appelle* les pays débiteurs et les pays créanciers, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à accueillir favorablement et à soutenir l'initiative récemment lancée de la coalition pour une dette soutenable en Afrique et au-delà, afin de réduire le fardeau de la dette des pays en développement et de créer une marge de manœuvre budgétaire qui permette de faire des investissements verts en Afrique ;

6. *Demande* aux pays développés de fournir toutes les ressources financières promises pour la lutte contre les changements climatiques, y compris les fonds nécessaires pour remédier à toutes les pertes et à tous les dommages dus aux effets néfastes des changements climatiques, et de faciliter le transfert intégral des technologies et de l'assistance technique nécessaires à des transitions justes ;

7. *Appelle* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à envisager l'adoption d'une approche de budgétisation durable dans la planification et la mise en œuvre de leur budget national, comme moyen d'assurer l'alignement des émissions de titres d'emprunt sur les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,<sup>1</sup> de l'Accord de Paris sur les changements climatiques,<sup>2</sup> du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>3</sup> et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

8. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique pour renforcer la capacité des pays à émettre et à gérer des obligations vertes et bleues et des obligations liées aux objectifs de développement durable, aux fins d'un accroissement des investissements dans les actions d'adaptation au climat et de conservation des ressources naturelles.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No. 30822.

<sup>2</sup> Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

## 2023/8. L'initiative de la Grande Muraille bleue

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la Déclaration de Kigali sur la manière de mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et d'accélérer la réalisation du développement durable en Afrique<sup>1</sup>, dans laquelle les ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances, du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'Union africaine et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile ont appelé les pays africains à soutenir l'initiative de la Grande Muraille bleue, lancée par les pays de l'océan Indien occidental pour construire des sociétés et des économies résilientes face aux changements climatiques grâce à un développement économique fondé sur les océans favorisant une économie bleue régénératrice,

*Consciente* que la Grande Muraille bleue est un vecteur potentiel efficace pour la réalisation de l'objectif de développement durable 14, ainsi que de nombreux autres objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup> et les domaines prioritaires de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

*Sachant* que l'initiative de la Grande Muraille bleue peut contribuer à accélérer le redressement économique de l'Afrique et à stimuler le commerce intrarégional, l'innovation, la sécurité, les investissements et une intégration productive, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine,

*Rappelant* la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, dont l'objectif est de stimuler de manière significative une transformation socio-économique inclusive, intégrée et durable du continent grâce à une utilisation durable de ses ressources océaniques et d'eau douce,

*Consciente* de l'importance que revêt une gestion durable par l'Afrique de ses ressources océaniques comme élément fondamental de l'instauration de la paix, de la sécurité et de la sûreté sur le continent,

*Soulignant* la nécessité urgente de mobiliser des investissements et des financements en faveur d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques, y compris d'adaptation fondée sur une utilisation durable des océans, telle que préconisée dans l'initiative de la Grande Muraille bleue,

1. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à contribuer à élargir l'initiative de la Grande Muraille bleue à d'autres régions du continent ;

2. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de collaborer étroitement avec des organisations panafricaines et des partenaires de développement pour créer des synergies et accompagner les pays africains, d'apporter son appui à la réalisation de l'initiative de la Grande Muraille bleue et d'aider à mettre au point des mécanismes de financement innovants pour la mise en œuvre de stratégies nationales d'économie bleue et de l'initiative de la Grande Muraille bleue au niveau régional ;

3. *Encourage* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer pleinement leurs stratégies d'économie bleue dans leurs cadres nationaux de développement.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

<sup>1</sup> ECA/RFSD/2022/11, annexe.

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

## 2023/9. Le plan-programme et le budget-programme pour 2024

*La Conférence des ministres,*

*Reconnaissant* l'importance stratégique des plans-programmes et des budgets-programmes annuels pour la mise en contexte et l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux orientations stratégiques et aux fonctions essentielles de la Commission, à travers les neuf sous-programmes de celle-ci, et en application des orientations du Conseil économique et social,

*Rappelant* qu'elle a approuvé le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) par sa résolution 985 (LIV) du 17 mai 2022 sur les orientations stratégiques actualisées, le cadre de programmation à moyen terme (2022-2025) et le plan-programme et le budget-programme pour 2023, et que ce cadre est conforme aux priorités et aspirations de l'Afrique en matière de développement, l'accent étant mis sur les principales transformations nécessaires pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

*Considérant* que le plan-programme et le budget-programme pour 2024 reflètent les efforts continus que la Commission économique pour l'Afrique déploie pour renforcer la mise en œuvre de ses orientations programmatiques stratégiques et, ainsi, mobiliser les ressources nécessaires au financement du redressement du continent après la triple crise de la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), de la guerre en Ukraine et des changements climatiques,

*Ayant examiné* le plan-programme et le budget-programme pour 2024, dans lesquels sont mis en lumière les objectifs et les principaux résultats escomptés pour tous les sous-programmes,

1. *Adopte* le plan-programme et le budget-programme pour 2024 de la Commission économique pour l'Afrique ;

2. *Exhorte* la Commission économique pour l'Afrique à travailler en étroite collaboration avec ses membres et les autres parties prenantes pour une mise en œuvre réussie du plan-programme et du budget-programme pour 2024.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

## 2023/10. L'Institut africain de développement économique et de planification

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* la résolution 2013/2 du Conseil économique et social en date du 5 juillet 2013, dans laquelle le Conseil a approuvé les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, sur recommandation de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, comme indiqué dans la résolution 908 (XLVI) de la Conférence en date du 26 mars 2013<sup>1</sup>,

*Rappelant également* sa recommandation, énoncée dans la résolution 942 (XLIX) du 5 avril 2016<sup>2</sup>, selon laquelle le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification devrait poursuivre l'examen des statuts révisés de l'Institut, sur la base des amendements approuvés par le Conseil à sa cinquante-quatrième réunion, tenue à Addis-Abeba en février 2016,

*Rappelant en outre* les paragraphes 3 et 5 de l'article IV des statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification<sup>3</sup>, qui disposent que la Conférence des ministres nomme les dix membres du Conseil d'administration de l'Institut qui siègeront en qualité de représentants des États africains, pour un mandat de trois ans renouvelable qu'une seule fois,

*Rappelant* sa résolution 956 (LI), qu'elle a adoptée à la cinquante et unième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba en mai 2018<sup>4</sup>, dans laquelle elle prie la Commission, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, de prendre toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter la subvention ordinaire à l'appui du programme de l'Institut, et *notant avec regret* qu'aucun progrès n'a été accompli dans ce domaine,

*Constatant avec satisfaction* le soutien apporté aux pays africains sous la forme d'un renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>5</sup> et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

*Saluant* les efforts que l'Institut africain de développement économique et de planification a déployés pour recouvrer les arriérés de contributions annuelles des membres de la Commission économique pour l'Afrique,

*Constatant avec satisfaction* les efforts que certains membres de la Commission économique pour l'Afrique ont déployés pour régler leurs contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification par des paiements totaux ou partiels des montants en souffrance,

1. *Prie* le Secrétaire général d'accroître le soutien apporté à la Commission économique pour l'Afrique, afin de renforcer l'action que l'Institut africain de développement économique et de planification mène pour aider les membres de la Commission à renforcer la planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 18* (E/2013/38-E/ECA/CM/46/7).

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 18* (E/2013/38-E/ECA/CM/49/10).

<sup>3</sup> Résolution 2013/2 du Conseil économique et social, annexe.

<sup>4</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No. 18* (E/2018/38-E/ECA/CM/51/5).

<sup>5</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable ;

2. *Appelle* tous les membres de la Commission économique pour l'Afrique à verser régulièrement leurs contributions annuelles et à régler leurs arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification ;

3. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social, lors de sa session de fond en 2023, un projet de résolution sur cette question pour examen et adoption.

7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023

## **2023/11. Le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale**

*La Conférence des ministres,*

*Notant avec une vive préoccupation* qu'en dépit des efforts nationaux et mondiaux actuels la pandémie de coronavirus, la guerre en Ukraine et les phénomènes météorologiques extrêmes creusent le déficit de financement du développement en Afrique et accentuent les vulnérabilités liées à la dette,

*Se déclarant vivement préoccupée* par le fait qu'un certain nombre de pays africains en situation particulière, notamment des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement, ainsi qu'un nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, éprouvent des difficultés à assurer le service de leur dette et que, malgré les efforts déployés à l'échelle internationale, de plus en plus de pays en développement sont aux prises avec une lourde charge de la dette et sont classés, d'après les évaluations de la soutenabilité de la dette réalisées conjointement par le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dans la catégorie des pays surendettés ou exposés à un risque de surendettement grave, comme indiqué dans la résolution 76/193 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 2021,

*Préoccupée* par le fait que les réponses asymétriques apportées à la pandémie par les pays développés et les pays en développement en matière de relance budgétaire ralentissent la reprise économique dans les régions en développement, en particulier en Afrique, et que, à ce jour, les pays riches et les organisations internationales ne sont pas suffisamment intervenus pour aider les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, ce qui entraîne des divergences économiques, alors que les pays africains doivent rembourser 64 milliards de dollars au titre de la dette en 2022 - une somme deux fois supérieure au montant disponible au titre de l'aide bilatérale,

*Réaffirmant* les dispositions de la résolution 69/313 de l'Assemblée générale, en date du 27 juillet 2015, sur le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement<sup>1</sup>, qui fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui contribue à replacer dans leur contexte les cibles concernant les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes, et qui réaffirme la volonté politique résolue de faire face aux problèmes de financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires,

<sup>1</sup> Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

*Rappelant* que des initiatives mondiales telles que l'Initiative de suspension du service de la dette et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette n'ont pas donné les résultats escomptés pour ce qui est de répondre aux besoins de financement des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et n'ont guère permis la mise en place d'un processus de résolution de la dette rapide et ordonné,

*Rappelant également* les propositions du Secrétaire général concernant la réforme de l'architecture financière internationale, qui font partie intégrante de son appel à un plan de relance en faveur des Objectifs de développement durable d'au moins 500 milliards de dollars par an pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

*Préoccupée* par le fait que l'appel lancé aux créanciers privés pour qu'ils participent aux initiatives du Groupe des Vingt dans des conditions comparables n'a pas suscité de réponse favorable, et que les vulnérabilités liées à la dette du continent ont été exacerbées par les coûts élevés des emprunts sur les marchés de capitaux, qui ne reflètent pas de manière justifiée les fondamentaux économiques des pays,

*Notant* que l'expiration de l'Initiative de suspension du service de la dette en décembre 2021 signifiait que les pays devaient reprendre le remboursement de leur dette malgré un contexte mondial qui se détériorait, en particulier pour les pays africains à revenu intermédiaire et à faible revenu,

*Consciente* du rôle important joué par les droits de tirage spéciaux dans l'accélération du redressement de l'Afrique après la pandémie, tout en constatant que l'allocation des droits de tirage spéciaux bénéficie de manière disproportionnée aux pays développés, en dépit de leur situation budgétaire solide et de la faible utilisation de ces droits,

*Soulignant* que la viabilité de la dette est essentielle pour réaliser une croissance inclusive et atteindre les Objectifs de développement durable, et *constatant* que les crises de la dette sont coûteuses et perturbatrices, y compris pour l'emploi et l'investissement productif, et qu'elles sont généralement suivies de réductions des dépenses publiques, lesquelles affectent en particulier les pauvres et les vulnérables, comme indiqué dans la résolution 76/193 de l'Assemblée générale,

*Reconnaissant* le rôle important que les marchés de capitaux privés jouent dans le financement du développement en Afrique, notamment en complétant les rares financements concessionnels, le mode de financement mixte étant l'une des approches nouvelles permettant d'encourager l'investissement privé sans grever le budget de l'État,

*Reconnaissant également* le rôle déterminant des opérations de mise en pension dans l'amélioration de la liquidité des obligations souveraines, réduisant ainsi les primes de liquidité et, en fin de compte, les coûts d'emprunt supportés par les émetteurs d'obligations,

*Saluant* le travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique en vue de la conception et de la mise en service du Mécanisme de liquidité et de viabilité visant à réduire le coût du crédit privé pour les pays africains,

1. *Soutient* les efforts du Secrétaire général visant à réformer l'architecture financière mondiale et son appel à un plan de relance en faveur des objectifs de développement durable ;

2. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et le Fonds monétaire international pour avoir facilité la création du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à donner des orientations et à apporter un soutien technique au Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

4. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de plaider et de mobiliser un soutien en faveur d'une réforme du mécanisme de réaffectation des droits de tirage spéciaux afin de promouvoir une plus grande utilisation, de manière à aider les pays qui en ont le plus besoin à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement pour soutenir les priorités de financement du développement de l'Afrique ;

5. *Demande en outre* que les allocations de droits de tirage spéciaux soient envisagées d'une manière analytique et fondée sur des règles afin de réduire le caractère discrétionnaire et politique du processus d'allocation, tant en ce qui concerne les décisions intervenant tous les cinq ans qu'en cas d'évolution majeure inattendue, compte tenu de l'échelle de temps des questions en jeu, pour mieux construire l'avenir et parvenir à un développement vert et durable tel qu'envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

6. *Encourage* le Fonds monétaire international à remédier aux inégalités du système de quotes-parts et à augmenter les parts africaines lors de la prochaine révision des quotes-parts en 2023 ;

7. *Appelle* la Commission économique pour l'Afrique à soutenir la prolongation de deux ans de l'Initiative de suspension du service de la dette, assorti du rééchelonnement des paiements d'intérêts différés sur une période de cinq ans, ainsi qu'à préconiser son extension aux pays à revenu intermédiaire qui en font la demande ;

8. *Appelle également* le Fonds monétaire international à suspendre les surcharges sur les prêts non concessionnels pendant deux à trois ans, à rétablir les limites d'accès renforcées instituées pendant la crise pandémique pour la Facilité de crédit rapide et l'Instrument de financement rapide du Fonds, à augmenter les limites d'accès globales, à renforcer la concessionnalité des financements et à en allonger la durée, et à redynamiser les boîtes à outils en réponse à des chocs mondiaux plus fréquents ;

9. *Invite* le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale à demander instamment au Groupe des Vingt d'envisager une refonte du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, afin de le rendre plus efficace, plus limité dans le temps, plus transparent et plus complet, d'accorder à ceux qui en font la demande un moratoire sur le service de la dette et d'étendre le Cadre commun à un plus grand nombre de pays, y compris les pays à revenu intermédiaire très endettés ;

10. *Invite également* les principales juridictions qui émettent de la dette souveraine à exiger des clauses renforcées d'action collective et de force majeure dans tous les contrats de dette souveraine et à appliquer une législation globale contre les fonds vautours dans les principaux pays créanciers ;

11. *Demande instamment* au Fonds monétaire international d'accroître la flexibilité du Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, de renforcer les critères d'admissibilité à ce mécanisme et d'accélérer sa mise en œuvre afin qu'il puisse jouer un rôle de catalyseur dans le financement vert, y compris les conversions de créances en investissements écologiques, les produits financiers verts et les marchés de crédits carbone ;

12. *Félicite* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir facilité la mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme de liquidité et de durabilité ;

13. *Appelle* à un cadre réglementaire renforcé pour les agences de notation de crédit qui exige la transparence de la méthodologie et des processus de notation, qui assure une surveillance adéquate des agences et qui établit un mécanisme de recours externe équitable pour contester les notations, et *préconise* qu'un soutien supplémentaire soit apporté à l'élaboration et à la diffusion des données économiques qui sont importantes pour les agences de notation de crédit et les investisseurs ;

14. *Exhorte* le Fonds monétaire international à aider les pays africains à mettre en place des cadres réglementaires solides aux niveaux national et régional afin de promouvoir les meilleures pratiques au sein des agences de notation de crédit et, dans la mesure du possible, d'harmoniser les cadres de notation et de revoir les erreurs de notation au sein des agences de notation de crédit ;

15. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les pays et de faciliter leur émission d'obligations vertes, d'obligations bleues et d'obligations liées aux objectifs de développement durable afin de stimuler les investissements dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques et la conservation des ressources naturelles ;

16. *Appelle* au recours à davantage de financement mixte comme moyen d'augmenter les financements et de réduire les risques, y compris par l'octroi de garanties et de rehaussements de crédit pour faire face aux risques perçus ;

17. *Invite* le Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, soutenu par la Commission économique pour l'Afrique, à soutenir la candidature de l'Union africaine à un siège permanent pour l'Afrique au sein du Groupe des Vingt, et appelle les membres du Groupe des Vingt à appuyer cette candidature.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21mars 2023*

## **2023/12. Projet de résolution soumis au Conseil économique et social pour adoption**

La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

**Renforcement de l'action menée par l'Institut africain de développement économique et de planification pour aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique à consolider la planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable**

*Le Conseil économique et social,*

*Notant* l'adoption de la résolution 2023/10 sur l'Institut africain de développement économique et de planification par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique lors de la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique, tenue à Addis-Abeba les 20 et 21 mars 2023, dans laquelle la Conférence a prié le Secrétaire général d'accroître le soutien apporté à la Commission économique pour l'Afrique, afin de renforcer l'action que l'Institut mène pour aider les membres de la Commission à consolider la planification du développement et à améliorer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable,

*Entérine* la résolution 2023/10 de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique relative à l'Institut africain de développement économique et de planification.

7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023

**2023/13. Le renforcement de la coopération entre la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour relever les défis du développement de l'Afrique**

*La Conférence des ministres,*

*Rappelant* le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été signé le 27 janvier 2018 par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général, et le Cadre conjoint ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité de 2017, dans lequel l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine se sont engagées à œuvrer ensemble en faveur de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique,

*Saluant* la longue collaboration qui existe entre l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans la définition des priorités régionales du continent africain, la mise en place d'initiatives et de cadres importants dans plusieurs domaines, dont l'intégration économique régionale, la transformation structurelle des économies, la gouvernance, les données et les statistiques, les politiques sociales, la réduction de la pauvreté, la lutte contre les inégalités, les changements climatiques et l'action climatique,

*Rappelant* la décision 302 (XV) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans laquelle la Conférence a demandé à la Commission de l'Union africaine de poursuivre sa coopération avec la Commission économique pour l'Afrique dans la réalisation d'activités, de projets et programmes communs en vue du développement du continent,

*Consciente* qu'il est urgent que le processus de développement en Afrique s'accélère et comble son retard par rapport à d'autres régions du monde, en favorisant la reprise après la triple crise de la pandémie de coronavirus 2019, de la guerre en Ukraine et des effets dévastateurs des changements climatiques, et en assurant la prospérité économique,

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'approfondir sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses agences et d'autres institutions panafricaines en entreprenant des activités, des projets et des programmes communs axés sur les priorités de développement de l'Afrique ;

2. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à approfondir la coordination avec l'Union africaine dans la réalisation de travaux de recherche conjoints, la production de publications et la fourniture d'un appui technique aux pays, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités, afin d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

3. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique d'accroître son soutien aux huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, qui constituent les piliers sur lesquels bâtir la Communauté

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

économique africaine, et de renforcer ses relations de travail avec elles, et ce en mettant l'accent sur les défis et priorités sous-régionaux ;

4. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique à collaborer avec l'Union africaine à l'élaboration de solutions en vue d'une reprise économique rapide et d'une croissance soutenue, qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique ;

5. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son partenariat avec l'Agence de développement de l'Union africaine dans la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique ;

6. *Encourage* la Commission économique pour l'Afrique à soutenir le continent grâce à des perspectives stratégiques, des réflexions et des études prospectives sur les moyens d'assurer la prospérité de l'Afrique d'ici à 2030 et d'accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

## **B. Décision**

### **2023/100. Date, lieu et thème de la cinquante-sixième session**

À sa 7<sup>ème</sup> séance plénière, le 21 mars 2023, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé de tenir la cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique en mars 2024, à des dates à déterminer, sur le thème " Renforcer les mécanismes de financement et les cadres d'action pour la transition vers des économies vertes prospères, justes et inclusives en Afrique ", et a recommandé que le secrétariat, en collaboration avec le Bureau, entreprenne de nouvelles consultations avec le Maroc et le Zimbabwe au sujet de leurs offres d'accueillir la session.

*7<sup>ème</sup> séance plénière  
21 mars 2023*

## Annexe II

### **Déclaration ministérielle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique**

*Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,*

*Réunis* dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée à Addis-Abeba les 20 et 21 mars 2023 selon un format hybride (en présentiel et en ligne) pendant la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique,

*Honorés* par la présence du Ministre éthiopien des finances, M. Ahmed Shide, ainsi que par celle de gouverneurs de banques centrales nationales et sous-régionales africaines et d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,

*Ayant délibéré* sur le thème de la cinquante-cinquième session, à savoir « Favoriser la reprise et la transformation en Afrique pour réduire les inégalités et les vulnérabilités »,

*Ayant à l'esprit* que, parallèlement aux effets néfastes de la pandémie de coronavirus 2019 qui continuent de se faire sentir sur le continent, la guerre en Ukraine a perturbé les marchés alimentaires et énergétiques, exacerbé l'insécurité alimentaire et la malnutrition et provoqué des taux d'inflation élevés qui érodent les revenus réels et augmentent le coût de la vie à un niveau critique qui a plongé des millions d'Africains dans la pauvreté et la précarité économique,

*Ayant également à l'esprit* que la crise climatique - sous la forme de l'élévation du niveau de la mer, d'un stress hydrique, de sécheresses prolongées, de vagues de chaleur, d'une dégradation des sols, d'inondations et de cyclones tropicaux - fait payer un lourd tribut au continent, lui infligeant des dommages humanitaires et économiques considérables,

*Sachant* que le triple choc de la pandémie de coronavirus 2019, de la guerre en Ukraine et des changements climatiques pourrait sérieusement entraver les efforts du continent pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup> et les aspirations de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

*Sachant également* que ce triple choc a eu un impact négatif à la fois sur la reprise après la pandémie et sur la transformation des économies en Afrique et a, par conséquent, plongé davantage de personnes dans la pauvreté, creusé les inégalités, augmenté les vulnérabilités et rendu plus difficile la réduction du fossé entre les riches et les pauvres,

*Sachant en outre* que la réalisation des objectifs d'éradication de l'extrême pauvreté et de réduction des inégalités dans un délai de sept ans seulement, conformément au Programme 2030, devient de plus en plus improbable et que la pauvreté et les inégalités en Afrique feront donc peser des risques élevés sur la prospérité, la paix et la sécurité, ainsi que sur le contrat social,

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

*Par la présente :*

1. *Reconnaissons* que le ralentissement de l'économie mondiale, la hausse des prix alimentée par les contraintes des chaînes d'approvisionnement mondiales et le conflit en Ukraine, les changements climatiques et la détérioration des conditions économiques et financières internationales ont entravé la reprise de l'Afrique après la pandémie de coronavirus 2019, la croissance économique en Afrique étant estimée à 3,6 % en 2022, tirée par la suppression progressive des mesures d'endiguement du virus et l'augmentation des taux de vaccination, ainsi que par la hausse des cours des produits de base et les améliorations progressives des taux d'investissement<sup>2</sup> ;

2. *Reconnaissons* également que la nécessité de stimuler la reprise économique et de protéger les populations vulnérables contre une inflation galopante - qui devrait atteindre 12,4 % en Afrique en 2022<sup>3</sup> - et la hausse des taux d'intérêt, ainsi que le resserrement de la politique monétaire par les banques centrales pour lutter contre l'inflation, ont contribué au rétrécissement d'une marge budgétaire déjà limitée, l'Afrique enregistrant un déficit budgétaire de 5 % et un ratio dette/produit intérieur brut de 64,5 % en 2022<sup>4</sup>, ce qui est supérieur aux niveaux antérieurs à la pandémie et remet en cause les efforts d'investissement dans des mesures visant à lutter contre les effets des chocs multiples et à renforcer la résilience ;

3. *Reconnaissons* en outre que le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales des économies avancées pour contenir la montée des anticipations inflationnistes a des conséquences négatives sur le coût du crédit, les reconductions de la dette, les flux de capitaux de portefeuille et les taux de change, qui se traduiront à leur tour par une hausse des taux d'intérêt des sources de financement publiques et privées, entraînant une augmentation des coûts d'emprunt pour le continent ;

4. *Notons* que la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine aurait potentiellement pour effets d'attirer des investissements transfrontaliers, ouvrant l'accès à un marché de 1,3 milliard de personnes avec un produit intérieur brut combiné de 3 400 milliards de dollars (un chiffre qui devrait croître de manière exponentielle dans les années à venir), d'augmenter les revenus en Afrique de 9 % d'ici 2035, de sortir 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté, d'augmenter les investissements directs étrangers de 111 à 159 % et les salaires de 9,8 % (y compris de 11,2 % pour les femmes<sup>5</sup>) d'ici 2035, et d'augmenter le commerce intra-africain d'environ 33,8 % d'ici 2045<sup>6</sup>, accélérant ainsi la réalisation à la fois du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine ;

5. *Notons également* que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait induire une expansion d'environ 40 % du commerce intra-africain dans les secteurs de l'agroalimentaire, des services et de l'industrie, et d'environ 16 %<sup>7</sup> dans les secteurs de l'énergie et des mines, ce qui devrait favoriser l'industrialisation sur le continent ;

<sup>2</sup> Situation et perspectives de l'économie mondiale, Rapport 2022 (publication des Nations Unies, 2022).

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Fonds monétaire international, « Dette brute des administrations publiques », outil Datamapper du FMI. Disponible à l'adresse [www.imf.org/external/datamapper/GGXWDG\\_NGDP@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD](http://www.imf.org/external/datamapper/GGXWDG_NGDP@WEO/OEMDC/ADVEC/WEOWORLD) (consulté le 13 mars 2023).

<sup>5</sup> Roberto Echandi, Maryla Maliszewska et Victor Steenbergen, Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2022).

<sup>6</sup> Commission économique pour l'Afrique et Centre africain pour la politique commerciale, « New assessment of the economic impacts of the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area on Africa », note d'information (juillet 2021).

<sup>7</sup> Ibid.

6. *Notons en outre* que, pour atteindre les objectifs de développement durable, il faudra que le continent investisse chaque année approximativement 66 milliards de dollars dans ses systèmes et infrastructures de santé et que pour combler les déficits d'infrastructures, il faudra mobiliser chaque année jusqu'en 2025<sup>8</sup> des financements compris entre 137 et 177 milliards de dollars ;

7. *Notons que* dans les pays en situation de surendettement — ou exposés à un haut risque de surendettement — le nombre de nouvelles personnes susceptibles de sombrer dans l'extrême *pauvreté* pourrait atteindre 175 millions d'ici 2030, dont 89 millions de femmes et de jeunes filles<sup>9</sup> ;

8. *Notons également* qu'il existe une « grande fracture financière » qui empêche de nombreux membres de la Commission économique pour l'Afrique d'investir dans la reprise, parce qu'ils contractent des emprunts sur les marchés internationaux de capitaux à des taux compris entre 5 et 8 %, contre 1 % pour bon nombre de pays développés<sup>10</sup> ;

9. *Notons en outre* que les gouvernements africains utilisent des instruments de financement innovants, comme les fonds de pension, et proposent des garanties d'atténuation des risques pour financer les projets de développement nécessaires à leur redressement économique ;

10. *Observons* que les pauvres ayant peu d'actifs, un accès limité au crédit, des emplois informels et de bas salaires et, en particulier, les femmes, les personnes handicapées, les réfugiés et les personnes déplacées sont vulnérables et ont été durement touchés par les chocs précités, et que les gouvernements africains, du fait de leur faible marge de manœuvre budgétaire et de la baisse de leurs revenus, ont du mal à assurer une protection sociale adéquate aux pauvres et aux groupes vulnérables et à leur offrir les filets de sécurité dont ils ont besoin ;

11. *Observons également* que, malgré la robustesse de la croissance économique de ces dernières années, les inégalités de revenus et les écarts de richesse restent très prononcés en Afrique ;

12. *Notons* que les inégalités de revenus liées au genre se sont accentuées ces dernières années en Afrique chez les femmes, dont les revenus tirés tant du secteur formel que du secteur informel ont considérablement baissé par rapport à ceux des hommes, alors que plus des deux tiers de l'ensemble des soins non rémunérés sont prodigués par elles, qui s'occupent de parents malades et de jeunes enfants restés à domicile après la fermeture des écoles et des crèches, à cause des conséquences économiques néfastes de la pandémie de coronavirus 2019, de la guerre en Ukraine et des effets des changements climatiques ;

13. *Notons avec préoccupation* que, selon les estimations de l'Organisation météorologique mondiale, d'ici 2030, entre 108 et 116 millions de personnes en Afrique pourraient être exposées au risque d'élévation du niveau de la mer<sup>11</sup> ;

14. *Reconnaissons* que d'ici 2030, il faudra un montant d'environ 3 000 milliards de dollars pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour faire face aux problèmes que posent les changements climatiques en Afrique<sup>12</sup>, et que ce montant pourrait être mobilisé pour partie grâce à divers mécanismes, notamment une augmentation substantielle du nombre d'émissions

<sup>8</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Tendances du financement des infrastructures en Afrique — 2019-2020* (Abidjan, 2022).

<sup>9</sup> Abidoye *et coll.*, « Understanding impacts and accelerating the SDGs in a moment of multiple overlapping crises », document de travail (Programme des Nations Unies pour le développement, 2022).

<sup>10</sup> Nations Unies, « Le plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mettre en œuvre le Programme 2030 » (février 2023).

<sup>11</sup> Organisation météorologique mondiale, *État du climat en Afrique 2021* (Genève, Organisation météorologique mondiale, 2022).

<sup>12</sup> Groupe de la Banque africaine de développement, « Changements climatiques en Afrique » (consulté le 13 mars 2023).

d'obligations vertes, bleues et liées aux objectifs de développement durable destinées à stimuler les investissements ;

15. *Reconnaissons également* que plus de 50 milliards de dollars sortent chaque année de l'Afrique dans des flux financiers illicites du fait d'un manque de moyens des administrations fiscales et d'une mauvaise coordination entre elles, qui ont créé des possibilités d'évasion fiscale et des pratiques de corruption comme la fraude fiscale et l'établissement de fausses factures commerciales <sup>13</sup> ;

16. *Nous félicitons* des résultats de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh en Égypte en novembre 2022, qui a marqué un pas important dans l'aide apportée au continent pour faire face à ses problèmes climatiques, notamment par la décision de créer un fonds pour les pertes et les dommages, et nous nous déclarons favorables aux initiatives lancées au cours de cette session, en particulier celles relatives à l'alimentation et à l'agriculture pour une transformation durable, à l'action sur l'adaptation ou la résilience de l'eau, et à une transition énergétique juste et abordable en Afrique ;

17. *Réaffirmons* le rôle déterminant que jouent les marchés de carbone qui pourraient permettre aux gouvernements de mobiliser plus facilement des ressources privées et publiques pour la conservation du patrimoine naturel du continent, la mise en œuvre de plans relatifs au climat et au développement durable, y compris ceux prévus dans les plans nationaux de développement, la réalisation de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et l'atteinte des nombreux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

18. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique d'avoir mis en œuvre avec succès son programme de travail pour 2022 et d'avoir continué de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses membres sur des questions propres à favoriser leur développement ;

19. *Notons avec satisfaction* la collaboration établie par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique dans le cadre de plusieurs initiatives et programmes communs, y compris de publications conjointes ;

20. *Reconnaissons* que le plan-programme et le budget-programme pour 2024 reflètent les efforts que la Commission économique pour l'Afrique ne cesse de déployer pour renforcer la mise en œuvre de ses programmes, et mobiliser ainsi les ressources nécessaires pour financer le redressement du continent après les répercussions de la triple crise, que sont la pandémie de coronavirus 2019, les conséquences de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, et les changements climatiques ;

21. *Saluons* la création du Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

22. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de poursuivre et de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour proposer des solutions qui permettront de réaliser la reprise économique rapide et la croissance soutenue qui s'imposent pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063, et ce en Afrique ;

23. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de soutenir le continent en proposant une réflexion stratégique et de nouvelles perspectives sur les moyens par lesquels le continent peut atteindre

<sup>13</sup> Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. Disponible à l'adresse <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/22695/b11524868.pdf?sequence=3&isAlloWed=y>.

la prospérité d'ici à 2030 et accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique ;

24. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à adopter des approches multisectorielles, notamment la participation du secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises, dans les efforts visant à faire reculer l'emploi vulnérable et informel et à aider les groupes vulnérables, en particulier les femmes, à constituer des actifs et à obtenir un emploi décent ;

25. *Encourageons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec les institutions financières, à mettre en place des mécanismes, notamment la promotion des systèmes de paiement électronique, permettant aux pauvres d'épargner, d'investir, de rembourser leurs dettes et de gérer les risques de manière responsable afin de renforcer la résilience des ménages pauvres ;

26. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine, de continuer à soutenir la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique et d'élaborer un cadre général de sécurité énergétique à l'échelle du continent pour guider les membres de la Commission économique pour l'Afrique ;

27. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses membres, les institutions financières régionales et nationales et les partenaires de développement, de mobiliser le secteur privé africain pour qu'il investisse dans la transformation énergétique, l'industrialisation durable et la diversification économique du continent ;

28. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique à aider ses membres à rechercher une transition et une transformation à faible teneur en carbone et résiliente face aux changements climatiques, qui réponde à leurs besoins et circonstances spécifiques et qui leur permette de réaliser leurs aspirations de développement, notamment la mise en valeur de l'hydrogène vert, du solaire et de l'éolien, l'électrification des systèmes de transport et la numérisation, en tant qu'éléments cruciaux du programme de transition énergétique juste et équitable, et également à mettre en place des mesures visant à renforcer la coopération régionale afin d'améliorer à la fois l'accès à l'énergie et la transition et la transformation énergétiques ;

29. *Appelons également* la Commission économique pour l'Afrique à continuer d'aider ses membres à développer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour favoriser des transitions et des transformations énergétiques justes, promouvoir les investissements dans les énergies propres, remédier à l'insécurité énergétique sur le continent et exploiter les nouvelles possibilités offertes par la mise en valeur du solaire, de l'éolien et de l'hydrogène vert ;

30. *Exhortons* les actionnaires des banques multilatérales de développement et des institutions financières internationales à revoir les pratiques et les priorités des banques multilatérales de développement, à adapter et à accroître les financements, à simplifier l'accès aux financements climatiques et à mobiliser des financements climatiques de sources diverses ;

31. *Exhortons également* les banques multilatérales de développement à élaborer une nouvelle vision et à en établir le modèle opérationnel approprié, ainsi que les canaux et les instruments adaptés pour faire efficacement face à l'urgence climatique mondiale, y compris en déployant une gamme complète d'instruments, dont des subventions, des garanties et des instruments non liés à la dette, qui tiennent compte du fardeau de la dette et de l'appétit pour le risque, l'objectif étant d'accroître les financements climatiques de manière substantielle ;

32. *Invitons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à allouer des ressources nationales à la mise en œuvre d'une feuille de route pour la transformation et la modernisation de leurs systèmes statistiques nationaux ;

33. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à plaider en faveur de la modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;

34. *Exhortons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à se lancer dans la mise au point d'un projet de géocodage pour l'analyse spatiale des données de recensement à travers un cadre intégré d'information géospatiale rassemblant de multiples parties prenantes de nombreux secteurs, allant des producteurs aux utilisateurs, pour fournir une approche nationale de l'intégration de l'information statistique et géospatiale ;

35. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec d'autres institutions, d'entreprendre des études sur le coût du manque de données nécessaires aux analyses de développement économique ;

36. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, d'œuvrer au renforcement de la capacité de ses membres à exploiter les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, la robotique, l'Internet des objets, la nanotechnologie, la biotechnologie, la chaîne de blocs et la 5G, tout en veillant à une gouvernance, une réglementation et une sécurité appropriées ;

37. *Exhortons* la Commission économique pour l'Afrique à continuer de redoubler d'efforts pour réaliser les transformations numériques sûres, inclusives et durables de ses membres, en renforçant les capacités et en coordonnant les actions pour des politiques et des normes appropriées en matière de gouvernance numérique ;

38. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec ses partenaires pour soutenir le développement d'un marché régional africain du carbone dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

39. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de formuler des stratégies régionales de développement des principales chaînes de valeur régionales, notamment celles qui sont prioritaires pour le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, et d'aider les pays africains à intégrer ces stratégies dans leurs politiques nationales et à en accélérer la mise en œuvre, selon qu'il convient ;

40. *Demandons en outre* à la Commission économique pour l'Afrique d'aider ses membres dans leurs efforts de redressement économique, notamment s'agissant de politiques qui accélèrent l'industrialisation durable et la diversification économique et, en particulier, facilitent la production nationale, notamment de produits pharmaceutiques, de véhicules à moteur et de denrées agricoles de haute qualité, et l'ajout de valeur au secteur minier et à d'autres secteurs en tirant parti des avantages comparatifs de ses membres, afin de réduire la dépendance extérieure du continent ;

41. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, à mettre en place des mécanismes, tels que des groupes d'apprentissage par les pairs, pour le partage et l'échange entre les membres de la Commission économique pour l'Afrique de données d'expérience et de connaissances sur la croissance économique durable et inclusive en vue de promouvoir la prospérité et l'emploi et de parvenir à une réduction significative de la pauvreté et de l'inégalité, et lui demandons de mettre au point des boîtes à outils pour l'élaboration de stratégies de croissance durable et inclusive afin de guider ses membres ;

42. *Demandons* aux membres de la Commission économique pour l'Afrique d'accroître les investissements dans leurs systèmes et infrastructures de santé de manière à renforcer leur résilience face à de futures pandémies ;

43. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intensifier la mobilisation des ressources intérieures, à utiliser davantage de financements mixtes et d'instruments de financement novateurs, notamment les partenariats public-privé, et à adopter des stratégies nationales de financement durable pour soutenir l'industrialisation durable et la diversification économique et réduire les risques d'accumulation d'une dette supplémentaire ;

44. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec ses partenaires, notamment la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales et d'autres organismes multilatéraux, pour aider les pays africains à revoir et à rendre opérationnelles leurs politiques industrielles et de diversification économique et à renforcer leur résilience face aux chocs extérieurs par le biais de stratégies qui nécessitent une action aux niveaux des personnes, des ménages, des communautés, des systèmes, des pays et du continent ;

45. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique, conjointement avec l'Union africaine et ses organes, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les communautés économiques régionales, les équipes de pays et les coordonnateurs résidents des Nations Unies, d'aider les pays africains à mettre en œuvre avec succès leurs stratégies nationales liées à la Zone de libre-échange continentale africaine afin de consolider, de diversifier et d'accroître les exportations en Afrique et d'approfondir le commerce des services, notamment le commerce électronique ;

46. *Appelons* les pays débiteurs et les pays créanciers, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à soutenir la coalition pour une dette soutenable en Afrique qui vient d'être lancée en vue de réduire le fardeau de la dette des pays en développement et de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour faire des investissements verts en Afrique ;

47. *Exhortons* les pays développés à fournir toutes les ressources financières promises pour la lutte contre les changements climatiques, y compris des fonds pour remédier à toutes les pertes et à tous les dommages dus aux effets néfastes des changements climatiques, et à faciliter le transfert intégral des technologies et de l'assistance technique nécessaires à des transitions justes ;

48. *Exprimons notre préoccupation* face à l'augmentation du stress hydrique et de la pénurie d'eau sur le continent, qui ont des conséquences sur les moyens de subsistance et le développement économique des membres de la Commission économique pour l'Afrique ;

49. *Exhortons* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, à entreprendre des études analytiques sur les ramifications du stress hydrique et de la pénurie d'eau et à fournir un appui à ses membres pour relever les défis connexes ;

50. *Encourageons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à intégrer pleinement leurs stratégies d'économie bleue dans les cadres nationaux de développement et à en accélérer la mise en œuvre ;

51. *Demandons instamment* aux membres de la Commission économique pour l'Afrique d'adopter des outils et des mécanismes propres à faciliter l'allocation des ressources nécessaires pour remédier d'urgence aux

incidences des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de la dégradation de l'environnement, qui exacerbent la vulnérabilité et les inégalités ;

52. *Adoptons* le plan-programme et le budget-programme pour 2024 de la Commission économique pour l'Afrique ;

53. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec ses membres et les autres parties prenantes pour une mise en œuvre réussie du plan-programme et du budget-programme pour 2024 ;

54. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique d'approfondir sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses agences et d'autres institutions panafricaines en entreprenant des activités, des projets et des programmes communs axés sur les priorités de développement de l'Afrique ;

55. *Demandons en outre* à la Commission économique pour l'Afrique de renforcer son partenariat avec l'Agence de développement de l'Union africaine dans la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique ;

56. *Réaffirmons* notre engagement à renforcer le lien entre la paix, la sécurité et le développement, et exprimons notre plein soutien aux forums pertinents de l'Union africaine qui visent à promouvoir le lien susmentionné, à savoir le Forum d'Assouan pour la paix et le développement durables et la première Conférence politique de l'Union africaine sur la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement, organisée à Tanger (Maroc) du 25 au 27 octobre 2022 ;

57. *Invitons* la Commission économique pour l'Afrique à continuer de donner des orientations et d'apporter un appui technique au Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale ;

58. *Invitons également* la Commission économique pour l'Afrique à promouvoir et à mobiliser le soutien à la réforme du mécanisme de réaffectation des droits de tirage spéciaux, y compris la rétrocession des droits de tirage spéciaux aux banques régionales de développement pour soutenir les priorités de financement du développement de l'Afrique, le but étant de promouvoir une plus grande utilisation du mécanisme en vue de soutenir les pays qui en ont le plus besoin et les aider ainsi à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux ;

59. *Appelons* les principales instances d'émission de dette souveraine à exiger des clauses d'action collective et des clauses de force majeure renforcées dans tous les contrats de dette souveraine et à mettre en œuvre une législation globale pour contrer les fonds vautours dans les principaux pays créanciers ;

60. *Approuvons* l'appel du Secrétaire général à la réforme de l'architecture financière mondiale et à un plan de relance en faveur des objectifs de développement durable d'au moins 500 milliards de dollars par an pour faire face à la fois aux crises à court terme et au développement durable à long terme, ces fonds pouvant être levés au moyen d'une combinaison de financements concessionnels et non concessionnels qui se renforcent mutuellement<sup>14</sup> ;

61. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique à continuer de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses membres afin de renforcer leurs capacités en matière d'administration fiscale, d'accroître les recettes fiscales et de lutter contre les flux financiers illicites, l'objectif étant de mobiliser davantage de ressources intérieures pour le développement ;

<sup>14</sup> Nations Unies, « Plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ».

62. *Appelons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à poursuivre les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des politiques de lutte contre les flux financiers illicites, à renforcer leurs systèmes juridiques et répressifs et à améliorer la coordination entre les organismes nationaux chargés du travail essentiel de lutte contre les flux financiers internationaux ;

63. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer leurs mécanismes de prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, la fausse facturation et la manipulation des prix, le blanchiment d'argent et la corruption, notamment, afin d'accroître les recettes fiscales nationales ;

64. *Appelons* à un cadre réglementaire renforcé pour les agences de notation de crédit qui exige l'objectivité et la transparence de la méthodologie et des processus de notation, qui tiennent particulièrement compte du contexte africain, qui assure une surveillance adéquate de ces agences et qui établit un mécanisme de recours externe équitable pour contester les notations ;

65. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique d'apporter un soutien supplémentaire aux pays africains pour l'élaboration et la diffusion des données économiques qui sont importantes pour les agences de notation et les investisseurs ;

66. *Invitons* le Groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale à demander instamment au Groupe des Vingt d'envisager une refonte du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette, afin de le rendre plus efficace, plus rapide, plus transparent et plus complet, et de l'étendre à un plus grand nombre de pays, y compris les pays à revenu intermédiaire très endettés ;

67. *Demandons également* au Groupe de travail africain de haut niveau sur l'architecture financière mondiale, avec le soutien de la Commission économique pour l'Afrique, de plaider en faveur de la candidature de l'Union africaine à un siège permanent au sein du Groupe des 20, et appelons les membres du Groupe à soutenir cette candidature ;

68. *Exhortons* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à demander au Secrétaire général d'accroître le soutien apporté à la Commission économique pour l'Afrique afin de renforcer l'action que mène l'Institut africain de développement économique et de planification pour aider les membres de la Commission à renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces en vue de la transformation structurelle et du développement durable ;

69. *Exhortons également* les membres de la Commission économique pour l'Afrique à verser dans les meilleurs délais leurs contributions annuelles et à régler leurs arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification ;

70. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique d'approfondir le dialogue avec les représentants permanents de ses membres sur les activités et les programmes de la Commission ;

71. *Remercions* le Président du Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification économique et du développement économique, à savoir le Ministre d'Etat ougandais aux finances, M. Henry Musasizi, et les autres membres du Bureau pour la conduite efficace et réussie de la Conférence ;

72. *Remercions également* le Premier Ministre d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, ainsi que le Gouvernement et le peuple éthiopiens, pour l'hospitalité et les égards dont ont bénéficié les représentants des membres de la Commission économique pour l'Afrique et ceux des différentes institutions et organisations

ayant participé à la cinquante-cinquième session de la Commission, qui ont contribué au succès de la session ;

73. *Exprimons* notre gratitude au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante-cinquième session de la Commission économique pour l'Afrique.

---